

ACTUALITÉ

ne Darwin n'avaient pas imaginé tant de **SELECTION**

MÉTIER



CONGRÈS



RECHERCHE



Mobilisation : le gouvernement doit nous entendre !

Mutations des enseignants-chercheurs : un dispositif inadapté

Congrès d'étude du SNESUP-FSU : du 19 au 21 juin

Élections au CNRS : valoriser le lien enseignement-recherche

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 665 MAI 2018

le snesup

ce n'est qu'un début continuons le combat

DOSSIER

Mai 68 et le SNESUP... cinquante ans après



SNESUP
FSU

ÉPHÉMÉRIDE

- 15 MAI**
Secrétariat national ; CNESER.
- 16 MAI**
CNESER – Accréditations.
- 16 ET 17 MAI**
Stage FSU LGBT ; stage FSU CHSCT niveau 2.
- 17 MAI**
Journée d'accueil des nouveaux adhérents au siège du SNESUP-FSU ; réunion du secteur Droits & Libertés.
- 22 MAI**
Journée intersyndicale de grève et d'actions dans la fonction publique.
- 23 MAI**
Réunion du collectif FDE ; réunion du secteur Service public.
- 24 MAI**
Commission administrative du SNESUP-FSU.
- 29 ET 30 MAI**
CDFN de la FSU
- 30 MAI**
Secrétariat national.
- 31 MAI**
Séminaire « Formations de santé » du SNESUP-FSU.
- 1^{er} JUIN**
Journée de travail sur les élections professionnelles 2018 avec des représentants des sections d'établissement.
- 5 JUIN**
Bureau national du SNESUP-FSU.
- 7 JUIN**
Réunion du secteur Vie syndicale.
- 11 JUIN**
BDFN de la FSU.
- 12 JUIN**
Secrétariat national.
- 14 JUIN**
Réunion du secteur Formations ; réunion du secteur International.
- 19 JUIN**
Cneser.
- 19-20-21 JUIN**
Congrès du SNESUP-FSU aux Archives du monde du travail, à Roubaix.
- 26 JUIN**
Secrétariat national.
- 27 JUIN**
Réunion du secteur Service public.
- 28 JUIN**
Réunion du secteur Communication.
- 2 JUILLET**
BDFN de la FSU.
- 4 JUILLET**
Réunion du secteur Vie syndicale.
Réunion du collectif FDE.
- 5 JUILLET**
Commission administrative du SNESUP-FSU.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Blocages et interventions policières à répétition



Mobilisation à Strasbourg.

Il aura fallu attendre l'assemblée générale du 19 avril pour que les personnels de l'université de Strasbourg emboîtent enfin le pas aux étudiants mobilisés depuis deux mois. Réunis à l'initiative de l'intersyndicale, une centaine d'entre eux ont adopté une série de motions⁽¹⁾ dont une qui « dénonce les violences policières et la présence de l'extrême droite sur le campus universitaire ». L'intervention des CRS pour évacuer à trois reprises des bâtiments occupés ou bloqués par des étudiants responsables et pacifiques a suscité des tensions entre les organisations syndicales et la présidence. Des AG de 300 à 800 étudiants, surtout soutenus par des militants du SNESUP, de la CGT et de SUD, ont donné une légitimité et une visibilité au mouvement de protestation contre la loi ORE, alors que le président Deneken communiquait largement pour dénoncer un mouvement minoritaire et tentait vainement de justifier les déblocages au moyen d'un vote électronique très contestable. Pour plus de détails, il est possible de lire *Gazelle, la gazette de la sélection*⁽²⁾, une nouvelle publication du SNESUP local dont les deux premiers numéros ont été bien accueillis. ●

Pascal Maillard, secrétaire national

- www.snesup.fr/article/universite-de-strasbourg-motions-de-lassemblee-generale-des-personnels-de-leducation-et-de.
- www.snesup.fr/article/gazelle-la-gazette-de-la-selection-n1-17-avril-2018-editee-par-snesup-fsu-Strasbourg, www.snesup.fr/article/gazelle-ndeg-2-la-gazette-de-la-selection-19-avril-2018-editee-par-le-snesup-fsu-de.

RENNES-II

Au cœur de la lutte contre la loi ORE

À l'université Rennes-II, la mobilisation est importante contre la loi ORE et le dispositif Parcoursup. Après des blocages ponctuels depuis le début d'année, l'université est totalement bloquée depuis le 9 avril et le bâtiment B est occupé par les étudiants grévistes. L'AG des étudiants le 16 avril a rassemblé environ 5 000 personnes et a voté quinze jours de blocage, qui a été reconduit lors de l'AG du 30 avril pour une semaine. Le 19 avril, le cortège des étudiants et des personnels a rassemblé près de 3 000 personnes pour rejoindre la manifestation intersyndicale au centre de Rennes. Le personnel de Rennes-II participe pleinement à la lutte puisque de nombreux départements ont pris position contre Parcoursup, soit en décidant de mettre « oui » à tous les vœux, soit en décidant de ne pas classer les dossiers. Un comité de mobilisation s'est également constitué regroupant l'intersyndicale et des collègues non syndiqués. Première avancée locale, la présidence de l'Université Rennes-II a accepté de valider les demandes de tous les candidats dans les filières qui ne sont pas en tension. L'objectif reste cependant le retrait de la loi et le reparamétrage de la plate-forme Parcoursup pour pouvoir mettre une réponse « oui » sans liste d'attente. ●



Manifestation à Rennes.

Yohann Rech, section locale

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :
Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 5 07698
ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
R.A.S., 6, av. de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an
Supplément à ce numéro : 16 pages FDM

Photo de couverture : © DR

« Start-up nation » versus progrès humain ?

Le président de la République veut imposer une logique de performance économique dans l'administration publique. Il l'a exigée des préfets, il l'impose aux nouveaux directeurs des administrations qu'il nomme lors d'un entretien individuel, et son Premier ministre l'inscrit dans la feuille de route de chacune et chacun de ses ministres. C'est l'esprit « start-up nation ». Ainsi Frédérique Vidal a décidé de limiter les réorientations et les redoublements en licence, qui coûteraient trop chers, souhaitant ainsi réaffecter ce montant à l'ouverture de nouvelles places afin d'accueillir à coût constant les baby-boomers de l'an 2000. Mais cet impératif de la performance si prégnant dans les entreprises capitalistes a un coût humain. Pour l'enseignement supérieur, il nécessite de sélectionner les plus conformes et de laisser sur le côté ceux qui n'auront pas brillé au lycée, se seront mal comportés ou qui auront été précocement orientés dans un bac non compatible avec leur ambition. Car toute sélection, qu'elle soit élitiste, méritocratique ou financière, est avant tout sociale. Les mobilisations des étudiants et des personnels qui



Hervé Christofol, secrétaire général

s'amplifient au cours des dernières semaines ne retomberont pas à la suite des déblocages par les forces de police des campus occupés. Les engagements demeurent intacts. C'est pour une Université ouverte et démocratique, laïque et gratuite, émancipatrice et formatrice que nous sommes mobilisés. C'est un projet de société que défendent les grévistes, les manifestants et les occupants. Un projet de transformation sociale, vers plus de solidarité, d'égalité et de liberté à l'opposé de l'individualisation prônée dans les projets de réformes du bac et de la licence, de la concurrence entre agents ou entre établissements des lois LRU2007, ESR2013 ou des PIA, et de la reproduction sociale imposée par la loi Vidal-ORE. En mai, mobilisons-nous pour construire un enseignement supérieur et une recherche au service du progrès humain, mobilisons-nous pour des services publics, outils du développement de nos territoires, de cohésion sociale et de justice sociale, mobilisons-nous pour une fonction publique de statut indépendant, reconnue et revalorisée, au service de l'intérêt général !

INTERNATIONAL 4

- Université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens : cinq jours pour débattre, se former et agir
- Palestine : massacre à Gaza lors de la « marche du retour »

ACTUALITÉ 5

- Mobilisation : le gouvernement doit nous entendre !
- L'anti-Mai 68 : sur les affiches, la race
- Manifeste des 63 président.e.s : une étape de plus dans la servilité
- Universités finlandaises : austérité, autonomie et licenciements
- Processus de Bologne : des années prometteuses !

DOSSIER 9

Mai 68 et le SNESUP... cinquante ans après

En Mai 68, le SNESUP a appelé à la grève générale le 3 mai quand la police est intervenue à la Sorbonne pour réprimer le mouvement étudiant. Cinquante ans plus tard, tandis que grandit la contestation des actuelles réformes rétrogrades (lois ORE et asile et immigration, ordonnances sur le ferroviaire...) du gouvernement d'Emmanuel Macron, de nombreux acteurs ou chercheurs apportent des éclairages sur un mouvement qui fut puissant tant à l'université que dans les entreprises. Pour contribuer au travail d'analyse de son rôle dans le mouvement, le SNESUP a recueilli souvenirs et archives des acteurs déjà en poste dans l'ESR. À partir des archives de Guy Odent, un premier travail a été mis en ligne et sera revu à la lumière des témoignages et d'autres archives. Si la loi Faure est présente dans tous les esprits comme un effet de Mai 68, bien d'autres questions toujours actuelles ont été soulevées. La sélection en est une, tout comme celle du métier d'enseignant-chercheur ou celle des moyens requis. Et les femmes semblent bien absentes, en témoigne l'iconographie. Nous donnons ici la parole à des chercheur/euse.s et à des acteurs et actrices de Mai 68. C'est une première étape d'un travail qui sera poursuivi, avec notamment un colloque le 19 juin aux Archives nationales du monde du travail, à Roubaix.



© Fonds André Cressanges de la ville de Toulouse CC BY-SA 4.0

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 17

- Mutations des EC : un dispositif inadapté et un constat de non-droit
- Reconnaissance du doctorat : un niveau ad hoc dans la nomenclature

RECHERCHE 19

- Élections au Conseil scientifique et aux Conseils scientifiques d'institut du CNRS (2/3) : politique de site et lien enseignement-recherche

CONGRÈS 20

- Congrès d'étude 2018 du SNESUP-FSU Enseignement supérieur et recherche : mener la contre-attaque

LIVRE 23

- Vous avez dit totalitarisme ?



Cinq jours pour débattre, se former et agir

→ par Julien Rivoire, secteur International

Du 22 au 26 août 2018, à Grenoble (Isère), se tiendra la première Université d'été des mouvements sociaux en France. À la suite du succès de l'Université d'été des Attac d'Europe à Toulouse en 2017, qui a réuni plus de 2 000 participants, Attac a fait le choix de proposer une dynamique de convergence.

Ce sont plus de 80 organisations syndicales, ONG et associations représentant la diversité des mouvements sociaux (FSU, Solidaires, UGICT-CGT, Attac, Fondation Copernic...), écologistes (Greenpeace, Alternatiba...), de défense des droits humains (LDH, MRAP, Mouvement de la paix, AFPS...), mais également des médias indépendants (*Mediapart, Reporterre, Basta !*) qui s'associent pour ouvrir cet espace de débats, d'échanges et de formation. Cette Université d'été a également l'ambition d'être un moment de visibilité pour nos analyses, nos résistances et propositions d'alternatives. Ces cinq jours doivent enfin être l'occasion de reconstruire un espace de convergence qui nous fait aujourd'hui défaut, à la suite de l'épuisement de la dynamique des forums sociaux, et de faire revivre l'espérance altermondialiste d'un autre monde possible face au libéralisme économique, incarné en France par Emma-

nuel Macron, dont les désastres sociaux deviennent de plus en plus visibles, et face à la xénophobie et au faux protectionnisme d'un Trump ou des droites extrêmes européennes. Plus de 100 ateliers et séminaires rythmeront les journées, recouvrant des thématiques variées : enjeux économiques, écologiques, éducatifs, droits démocratiques, question internationale ou liée à l'information et aux lanceurs d'alertes, mais également des ateliers pratiques d'initiation aux techniques de l'éducation populaire ou des réunions de rencontre de réseaux thématiques. Chaque journée se conclura par trois forums abordant les grands débats qui traversent nos mouvements tant sur les questions du travail, du féminisme, de l'antiracisme,

que sur les questions migratoires ou les enjeux écologiques.

Pour la FSU et ses syndicats, dont le SNESUP, cette Université sera aussi l'occasion de renforcer leurs liens avec d'autres organisations du mouvement social et de confronter leurs analyses et propositions. La FSU est à l'initiative de trois activités : un séminaire d'une journée sur l'éducation, un second sur la défense des services publics face aux attaques d'Emmanuel Macron, et un atelier sur les enjeux des retraites.

Enfin, les soirées sont l'occasion de découvrir des conférences gesticulées, d'assister à un concert ou de poursuivre les discussions entamées en journée. ●

▼
Ces cinq jours doivent être l'occasion de reconstruire un espace de convergence qui nous fait aujourd'hui défaut.
▲

Pour plus d'informations et inscriptions : ue2018.org.

PALESTINE

Massacre à Gaza lors de la « marche du retour »

→ par Najat Tahani, membre de la Commission administrative

Depuis le 30 mars dernier, les Gazaouis se rassemblent de manière pacifique dans le cadre de la « marche du retour », mise en place pour soutenir le retour des réfugiés palestiniens.

Les forces de sécurité israéliennes, en 1976, ont assassiné six Palestiniens d'Israël qui protestaient contre l'expropriation de terres arabes dans le nord d'Israël en vue d'y installer des localités juives. Lors de la manifestation qui avait eu lieu le 30 mars de cette année-là, il y a eu centaines de blessés. Alors que les Gazaouis manifestaient sans violences, l'armée israélienne avait tiré à balles réelles.

L'histoire se renouvelle de façon dramatique en 2018, avec les violences exercées par l'armée israélienne à l'égard des Palestiniens venus participer à la « marche du retour ».

L'une des nombreuses victimes, l'artiste palestinien Mohamed Naim Abu Amr, âgé de 27 ans, avait écrit la veille de sa mort sur la plage de Gaza: « *Je retournerai dans mon village.* » Comment qualifier cette barbarie sans limites ? ●



L'artiste palestinien Mohamed Naim Abu Amr, assassiné le 30 mars 2018 lors de la « marche du retour ».

MOBILISATION

Le gouvernement doit nous entendre !

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, et Anne Roger, secrétaire nationale

Alors que le rejet de la loi ORE ne cesse de s'amplifier dans les universités, montrant la détermination et la colère des étudiant.e.s, le gouvernement ne réagit que par la répression et le déni, ne remettant jamais en cause l'impact des politiques austéritaires sur la crise profonde qui éclate aujourd'hui dans le monde universitaire.

Alors que les cheminots débutaient leur grève perlée début avril, trois journées d'action étaient organisées par les syndicats de la fonction publique les 22 mars (fonction publique), 10 avril (enseignement supérieur et recherche) et 19 avril (journée interprofessionnelle), regroupant 200 000, 25 000 et 250 000 personnes. Bilan : aucun geste du gouvernement sinon l'avancement du rendez-vous salarial de la fonction publique en juin 2018.

Parallèlement, dans l'ESR, la mobilisation contre la loi ORE et la généralisation de la sélection en licence s'est amplifiée. Bilan : le gouvernement s'enferme dans le déni et minimise l'ampleur de l'engagement des étudiant.e.s et des personnels donnant pour seule réponse l'évacuation des campus par la force !

DES CHIFFRES POURTANT ÉLOQUENTS

Plus de cinquante établissements se sont mobilisés, plus de vingt-cinq sites ont été bloqués ou occupés (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Dijon, Grenoble Alpes, Lille, Limoge, Lyon-II, Metz, Montpellier-III PV, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris-I Panthéon-Sorbonne, Paris-III Sorbonne-Nouvelle, Paris-VIII Saint-Denis, Pau, Poitiers, Rouen, Rennes-II, Strasbourg, Toulouse-II JJ, Tours) pour exiger l'abrogation de la loi Vidal-ORE et la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement dans l'ESR.

Plus de 200 départements universitaires, UFR, ainsi que plusieurs universités (Angers, Bordeaux Montaigne, Pau, Poitiers, Rouen, Rennes-II, Lyon-II), se sont engagés à ne pas classer les dossiers des candidat.e.s, *a minima* dans les filières qui n'étaient pas en tension.

Des assemblées générales historiques ont eu lieu dans les universités : 1 500 participant.e.s à Nancy le 5 avril, 5 000 à Rennes-II les 16 et 30 avril, 1 000 à Paris-VIII Saint-Denis le 11 avril, 1 600 à Paris-X Nanterre le 17 avril, 3 000 à Paris-III Sorbonne-Nouvelle le 23 avril.

Celles-ci faisaient suite aux AG des universités entrées plus tôt dans le mouvement qui ont rassemblé courant mars des milliers de participant.e.s : 2 500 le 13 mars à Toulouse-II JJ avec AG massives hebdomadaires depuis, 2 000 le 27 mars à Montpellier-III PV, 1 100 le 29 mars à Paris-I PS.

LES SEULES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT : LA RÉPRESSION ET LE DÉNI

Pour seule réponse, le gouvernement, profitant des congés de printemps, a choisi la répression et exigé des président.e.s d'université et rectorats l'envoi des forces de l'ordre pour évacuer les campus, les uns après les autres, et imposer leurs fermetures administratives, comme il y a cinquante ans pour le campus de Nanterre ! Il se félicite du calme dans lequel ces évacuations se seraient réalisées mais omet d'évoquer la violence systématique des interventions qui mobilisent des CRS en tenue anti-émeute n'hésitant pas à frapper, nasser, gazer, immobiliser des étudiant.e.s qui résistent. Si aucun blessé grave n'est à déplorer au cours des évacuations les 12 avril à Tolbiac, 13 avril à Lyon-II, 23 avril à Nancy, 27 avril à Bordeaux et 30 avril à Paris Censier, les traumatismes sont réels. Nombre d'étudiant.e.s ont été interpellé.e.s, voire déferé.e.s devant la justice, pour « outrage » et « refus d'obtempérer devant les forces de l'ordre ». Le SNESUP-FSU demande qu'ils soient relâché.e.s et qu'aucune poursuite ne soit lancée.

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT LARGEMENT ENGAGÉE

Nous déplorons les dégradations, comme celles perpétrées contre le centre informatique de l'université de Montpellier-III Paul Valéry, mais désigner comme seul.e.s responsables des dégâts les occupant.e.s, alors qu'une partie est le fait de la violence des interventions policières, relève de la mauvaise foi. Le million d'euros de dégâts recensé par



la ministre Frédérique Vidal est par ailleurs à mettre en perspective avec le milliard d'euros non investi chaque année depuis près de dix ans dans l'ESR. Cette dégradation d'État est 10 000 fois supérieure à celle attribuée aux mobilisations en cours.

Les blocages, les occupations, les grèves ou encore les manifestations sont des modes d'action qui génèrent des nuisances immédiates pour les usagers. Le gouvernement a choisi uniquement de les dénoncer sans ouvrir le moindre espace de négociation ou d'écoute, en appelant chacun.e à la responsabilité, mais en omettant de s'inclure dans cette injonction. Aucune communication sur les AG, aucun dénombrement des sites bloqués ou occupés et pourtant une minimisation systématique de leur nombre et une conclusion répétée en boucle : le désordre serait anecdotique et le seul fait d'agitateurs professionnels !

UNE DÉTERMINATION RÉELLE ET DURABLE

Le combat d'aujourd'hui nous engage mais il engage aussi et surtout les générations futures. C'est pour une Université ouverte à toutes et tous, gratuite, laïque, émancipatrice et formatrice que nous nous mobilisons, condition indispensable pour progresser vers une société plus démocratique, plus juste et égalitaire, par la formation de citoyens responsables, solidaires et plus libres. Comme les 1^{er} et 3 mai, le 22 mai, c'est pour défendre cette société-là que nous serons debout ! ●

▼
C'est pour
une Université
ouverte à toutes
et tous, gratuite,
laïque,
émancipatrice
et formatrice
que nous nous
mobilisons !
▲

L'ANTI-MAI 68

Sur les affiches, la race

→ par Isabelle de Mecquenem, secteur Droits & Libertés

Le SNESUP a dénoncé les violences qui ont entaché l'évacuation du site de Tolbiac, et continuera de condamner l'usage sans discernement de la force. Pour autant, aucune lutte politique ne peut justifier un discours discriminatoire.

La force signe toujours le renoncement aux moyens démocratiques pour résoudre un conflit. Dans la confusion engendrée, la différence s'abolit alors inmanquablement entre les agitateurs qui s'immiscent toujours dans de telles circonstances avec une volonté de destruction et des étudiants enthousiastes, sincères, pacifiques qui font sans doute la première expérience politique de leur existence.

Il est toujours trop tard quand un pouvoir, une autorité font usage de la force, car on a renoncé à une autre force, qui forme le propre de l'homme, celle du langage, du dialogue et de l'échange symbolique, celle que l'Université cultive par principe et vocation.

Comment accepter qu'une authentique expérience politique soit définitivement marquée par des brutalités ? C'est briser

aussi le sens de la responsabilité qui devait germer de cette expérience et conduire les étudiants à s'empêcher de dégrader les lieux, à réfléchir aux limites à se donner dans leur acte d'occupation, à rétablir un cadre souple et vivant, non à s'enfermer sous une chape de plomb de doctrines nihilistes.

La Commune libre de Tolbiac dans son effervescence euphorique a voulu créer, ou recréé, une « Université libre ». Mais les étudiants reformulent ainsi spontanément ce qui définit le programme institutionnel et la finalité même de l'Université : l'émancipation individuelle par la diffusion libre, documentée, critique et controversable des savoirs au sein d'une

communauté de recherche et d'enseignement récusant toute emprise, toute domination.

▼
L'égalité dignité
des êtres humains
est au fondement
des missions
de l'Université.
▲

Aussi quelle n'est pas notre stupeur de découvrir au programme de la Commune libre de Tolbiac la proposition d'ateliers non mixtes destinés aux « racisés » et d'incitations *via* les réseaux sociaux à combattre « l'homoracisme et l'impérialisme gay » ? La dérive discriminatoire et homophobe de tels propos

et pratiques doit être rejetée, dénoncée avec la plus grande intransigeance.

Nous militons pour le droit à l'émancipation de tous, aucune lutte politique ne peut justifier des discours et des pratiques qui ratifient des discriminations et attisent la haine. ●

MANIFESTE DES 63 PRÉSIDENT.E.S

Une étape de plus dans la servilité

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national

Dans une tribune publiée le 19 avril 2018 dans *Le Monde*, 63 présidents d'université prennent la défense de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) et du dispositif Parcoursup, demandant seulement plus de moyens pour la faire appliquer.

Ils et elles ne furent pas 343, ce n'était pas possible. Seul.e.s 63 signèrent et franchirent par là une étape de plus dans la servilité⁽¹⁾. Déjà, leur empressement à mettre en œuvre une réforme qui n'était pas votée témoignait qu'ils et elles n'étaient plus des fonctionnaires, à la tête d'établissements publics conçus comme des opérateurs de l'État, mais des opérateurs du gouvernement, au service d'une politique et non plus de l'intérêt général. Comment et pourquoi s'étonner alors de la reprise, sans la moindre réflexivité, de l'argumentaire seriné tout l'été par la ministre et ses affidé.e.s pour « démontrer » la nécessité de la réforme ? Est-ce de l'ignorance, de l'incompétence ou s'agit-il de la reprise pure et simple de la propagande ministérielle lorsque les 63 osent affirmer que la loi du 8 mars 2018 supprime le tirage au sort ? Rappelons, si tant est

qu'un tel rappel soit nécessaire, que le Conseil d'État a annulé la circulaire de 2015 en décembre 2017. Bien plus, le logiciel d'aide à la décision que la tutelle met à disposition des commissions d'examen des vœux des candidat.e.s inscrit.e.s sur Parcoursup semble bien y recourir de façon massive pour régler les situations multiples de départage qu'il génère au préalable.

À peine faut-il sourire de leur soudaine découverte qu'ils et elles ont contribué pendant de longues années à la bonne marche d'un système « peu efficace, injuste et inéquitable » sans jamais avoir protesté, ni même rédigé la moindre tribune lorsqu'en juillet 2017 la même ministre leur a retiré 331 millions d'euros. Sans doute le sens des responsabilités qui les anime et qui leur dicte de ne parler que pour soutenir le gouvernement en conduira certain.e.s à d'autres

éminentes fonctions, si ce n'est déjà fait. Ils et elles ne furent pas 80, mais 6 à dire avec les personnels et les étudiant.e.s des universités qu'ils et elles président que la réforme « pose un vrai problème éthique car elle ne reconnaît plus systématiquement l'universalité du baccalauréat comme diplôme d'accès à l'enseignement supérieur [et qu']elle aura également des conséquences immédiates sur les personnels en modifiant le sens même de leur métier, les détournant des tâches qui assurent ordinairement la réussite des élèves et étudiants »⁽²⁾. Ou quand 63 devient le nouveau chiffre de l'indignité. ●

(1) members.loria.fr/YBoniface/ore/ore63presidents.pdf.

(2) www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-six-presidents-universite-demandent-ouverture-negociations.html.

UNIVERSITÉS FINLANDAISES

Austérité, autonomie et licenciements

→ par Marc Delepoue, secteur International

Alors que l'autonomie de gestion s'est accrue depuis 2010, l'autonomie effective des universités finlandaises s'est fortement réduite.

L'autonomie de gestion des universités finlandaises s'est accrue de réforme en réforme (2010, 2013, 2016, 2017). Ainsi, les établissements répartissent de façon autonome la dotation de l'État (soit les deux tiers du financement) ; il n'y a plus de crédits fléchés. Cependant, l'autonomie effective s'est fortement réduite, ce qu'il lustre la dotation d'État où prédominent désormais des critères dits d'efficacité : nombre de diplômes délivrés, de publications scientifiques, d'étudiants et personnels étrangers, d'étudiants obtenant au moins 55 crédits par an... Cette perte d'autonomie effective est aussi due au financement de la recherche dont

▼
Dans le cadre de la politique d'austérité du gouvernement, l'université d'Helsinki a procédé à plusieurs centaines de licenciements.
▲

les fonds publics proviennent pour l'essentiel de deux organismes (équivalents de l'ANR) : l'Académie des sciences, pour la recherche fondamentale et pluridisciplinaire ; le Centre de développement de la technologie et des innovations, pour la recherche appliquée. Elle est enfin liée au développement des collaborations avec les entreprises. Jusqu'en 2016, les études universitaires étaient totalement gratuites, pour tous. Aujourd'hui, des droits d'inscription ont été instaurés (hormis pour les doctorants) pour les étudiants non européens (hors espace économique européen), d'un montant moyen de l'ordre de

10 000 euros pas an. Par ailleurs, un examen d'entrée à l'université élimine un grand nombre de candidats et répartit les autres entre les filières, lesquelles déterminent leurs propres modalités de sélection.

L'autonomie des universités n'épargne pas les personnels, loin s'en faut ; d'autant que depuis le début des années 2000, la fonction publique a connu des réformes successives visant à améliorer la « productivité ». Ainsi, les fonctionnaires ont une rémunération liée à l'évaluation de leurs performances et ils peuvent être révoqués si leur poste « n'a plus lieu d'être ». Dans le cadre de la politique d'austérité du gouvernement, ces dernières années, l'université d'Helsinki a procédé à plusieurs centaines de licenciements, dont plusieurs dizaines d'enseignants-chercheurs. ●

PROCESSUS DE BOLOGNE

Des années prometteuses !

→ par Xavier Lambert, secteur International

Amorcé en 1998, le processus de Bologne avait surtout pour objectif l'ouverture de l'enseignement à la concurrence et à la marchandisation, dans le but de répondre aux nécessités de la compétitivité économique.

Le processus de Bologne s'est mis en place depuis bientôt vingt ans. Derrière des réformes structurelles telles que l'harmonisation des systèmes et la mise en place d'une évaluation des universités, et les comparaisons que cela suppose, l'objectif profond de ce processus était de préparer l'ouverture de l'enseignement à la concurrence et à la marchandisation. Il s'agit, et c'est énoncé clairement, de répondre aux nécessités de la compétitivité économique.

Dès 2000, la stratégie de Lisbonne va être intégrée au processus de Bologne, et en amplifie les orientations libérales en définissant le concept de « économie de la connaissance » qui vise à organiser l'enseignement supérieur et la recherche dans un « espace européen de la recherche » dont le but principal est de constituer « une base solide de recherche publique au service de l'in-

dustrie »^(*). En France, la loi LRU est la concrétisation de ces orientations. L'injonction de développer à différents niveaux les partenariats public-privé et le recours de plus en plus fréquent à des financements privés pour la recherche implique une réorganisation du système universitaire et l'autonomie des établissements qui, de ce fait même, permet aux financeurs privés de peser sur la gestion des universités et des centres de recherche. Mais cela suppose aussi de restreindre les libertés académiques des chercheurs et enseignants-chercheurs par des moyens récurrents de contrôle et d'évaluation (HCERES, ANR) et le renforcement du pouvoir des présidents. Le regroupement des universités avec des organes décisionnels où la représentation des personnels et des usagers est complètement minorée au profit de représentants du tissu économique

régional en est une excellente illustration. Le rapport Gary-Bobo est une étape supplémentaire du processus, qui instaure, notamment, la logique d'une Université à deux vitesses avec une Université financée principalement par le privé, destinée à l'excellence, avec des frais d'inscription très élevés ; et une Université de type public, de seconde zone et sous-financée, destinée aux étudiants qui n'auront pas les moyens de payer des frais d'inscription élevés. ●

(*) Isabelle Bruno, *À vos marques®, prêts, cherchez !*, Éditions du Croquant, 2008, d'après une citation de « Plus de recherche pour l'Europe. Objectif 3 % du PIB », communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, Bruxelles, 11 septembre 2002, COM(2002) 499 final, p.4.



« Vous repartirez sans rien... »

Depuis le début du mois de mars, les assemblées générales se succèdent à la faculté des lettres et sciences humaines contre la loi ORE, auxquelles participent un nombre croissant d'enseignants, enseignants-chercheurs et Biatss, jusqu'à près de 1 000 le lundi 23 avril. Le Collectif pour la protection d'Unilim rassemble ainsi étudiants, personnels et organisations syndicales, dont le SNESUP. Depuis le blocage des locaux de la faculté le 3 avril, un amphithéâtre renommé Rosa-Luxembourg est occupé et donne lieu à des échanges sous la forme d'une « université populaire ». Face à la politique de gels de postes et à la dégradation des conditions de travail et du dialogue à la faculté des lettres, une délégation s'est adressée au président de l'université et a obtenu une entrevue. Le dialogue a tourné court : « Vous repartirez sans rien », telle est la sentence prononcée d'emblée. Mais pouvait-on en attendre davantage d'une équipe qui avait appelé l'an passé les étudiants et personnels à voter Macron ? L'occupation se poursuit et étudiants et personnels restent mobilisés. D'ores et déjà, le doyen a dû renoncer sous la pression à la sélection dans Parcoursup, que la quasi-totalité des départements a refusé d'appliquer. ●

Vincent Cousseau, section locale

Évacuation et blocages

Depuis début avril, l'université Lumière Lyon-II connaît une mobilisation d'une partie de ses étudiant.e.s et de ses personnels contre la loi orientation et réussite étudiante et le dispositif Parcoursup. La présidence de l'université a fait évacuer les locaux occupés la nuit le 13 avril au matin, arguant de l'impossibilité à assurer la sécurité des personnes dans l'établissement entre 22 heures et 7 heures. La mobilisation continue : les campus ont été bloqués par des étudiant.e.s au retour des congés, les cours et évaluations ont été annulés. Les conditions de tenue des examens sont encore incertaines. L'occupation de locaux en journée permet de proposer des conférences et des débats ; les étudiant.e.s tiennent des AG réunissant jusqu'à un millier de participant.e.s. Des AG de personnels ont eu lieu, organisées par les sections SUD et FSU. Plusieurs départements ont pris position contre la sélection et annoncé qu'ils ne procéderaient pas au classement des candidat.e.s ; des enseignant.es-chercheur/euse.s de l'établissement ainsi que la présidente de l'université ont cosigné des tribunes dénonçant, notamment, la mise en place de Parcoursup. ●



Le bureau SNESUP Lyon-II

Mobilisation sur tous les fronts

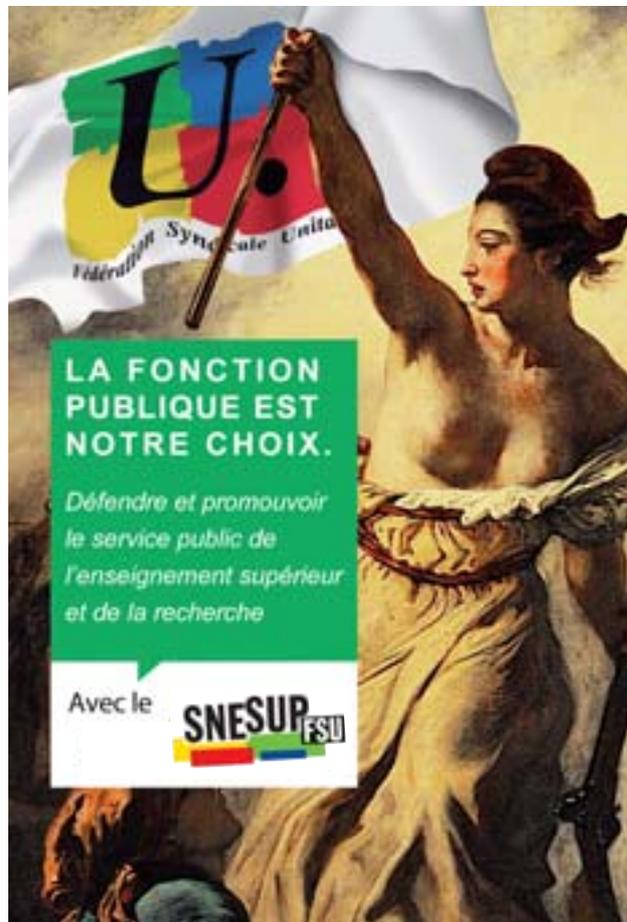
À l'université de Rouen comme ailleurs, la mobilisation contre la loi ORE a connu une dynamique particulière à partir de la journée du 22 mars et l'agression des étudiant.e.s à Montpellier. Des blocages et occupations se sont succédé dans un climat globalement serein, avec l'organisation de cours ouverts dans le cadre d'une « université



populaire » qui permettait de maintenir la mobilisation dans une optique constructive. Après le blocage du CA

et les relatives avancées obtenues de la part du président devant l'AG – la non-sélection des dossiers pour les filières qui ne sont pas en tension... mais leur maintien pour huit départements –, la présidence a décidé, le 18 avril, de fermer le principal campus de l'université pour quatre jours. Cette mesure a été vécue, à juste titre, comme une forme de « lock-out » afin d'empêcher les étudiant.e.s de poursuivre leur mobilisation, à quelques jours de la fin des cours. Dans la même période, les échos sur la possible fusion des universités normandes (Caen, Rouen, Le Havre) à court terme sous la pression de la Région et de son président H. Morin suscitent de nombreuses inquiétudes chez les personnels et les étudiant.e.s qui exigent que ce débat ne soit pas confisqué par les présidents. ●

Pierre-Emmanuel Berche, section locale





Mai 68 et le SNESUP... cinquante ans après

→ Dossier coordonné par Michelle Lauton et Danielle Tartakowsky

En Mai 68, le SNESUP a appelé à la grève générale le 3 mai quand la police est intervenue à la Sorbonne pour réprimer le mouvement étudiant. Cinquante ans plus tard, tandis que grandit la contestation des actuelles réformes rétrogrades (lois ORE et asile et immigration, ordonnances sur le ferroviaire...) du gouvernement d'Emmanuel Macron, de nombreux acteurs ou chercheurs apportent des éclairages sur un mouvement qui fut puissant tant à l'université que dans les entreprises.

Pour contribuer au travail d'analyse de son rôle dans le mouvement, le SNESUP a recueilli souvenirs et archives des acteurs déjà en poste dans l'ESR. À partir des archives de Guy Odent, un premier travail a été mis en ligne^(*) et sera revu à la lumière des témoignages et d'autres archives. Si la loi Faure est présente dans tous les esprits comme un effet de Mai 68, bien d'autres questions toujours actuelles ont été soulevées. La sélection en est une, tout comme celle du métier d'enseignant-chercheur ou celle des moyens requis.

Et les femmes semblent bien absentes, en témoigne l'iconographie. Nous donnons ici la parole à des chercheur/euse.s et à des acteurs et actrices de Mai 68.

C'est une première étape d'un travail qui sera poursuivi, avec notamment un colloque le 19 juin aux Archives nationales du monde du travail, à Roubaix.

(*) snesup.fr/sites/default/files/fichier/le_snesup_en_mai-juin_1968.pdf.

Mai 68 : un mouvement pluriel de remise en cause de l'ordre existant

→ par Boris Gobille^(*), maître de conférences de science politique, ENS Lyon

Mai-Juin 68 commença par une révolte étudiante, basée sur de multiples facteurs. Après la « nuit des barricades », ce fut un moment de mobilisations multisectorielles dans tout le pays qui, articulées les unes aux autres, formèrent le plus grand mouvement social du xx^e siècle.

Cheminots, fonctionnaires, salariés d'Air France, éboueurs, électriciens et gaziers, facteurs, avocats et magistrats, professionnels de santé, dockers, étudiants, zadistes : Mai 68 ? Automne 1995 ? Non, printemps 2018 ! Pouvait-on imaginer, il y a quelques mois encore, que le cinquantenaire de Mai 68 se déroulerait au milieu de telles mobilisations ? Télescopage du passé et du présent oblige, la référence à 68 est fréquente aujourd'hui, non pas comme modèle à imiter, ni à dépasser d'ailleurs, mais plutôt comme désignation d'une puissance, celle du mouvement social, et d'un enjeu, celui qu'on appelle « coagulation » ou « convergence » des luttes. Car Mai-Juin 68 ne fut pas qu'une révolte étudiante, mais un moment de mobilisations multisectorielles qui, articulées les unes aux autres, formèrent le plus grand mouvement social du xx^e siècle.

Les lycéens et les étudiants jouent au départ un rôle crucial. Le soulèvement de la jeunesse est le fruit de plusieurs facteurs. Une politisation larvée, d'abord, qui s'enracine dans les incohérences statutaires induites tant par la dissociation de la culture adolescente et des valeurs adultes que par le flottement de l'enseignement supérieur entre démocratisation (généralisation de l'enseignement secondaire et doublement des effectifs étudiants entre 1960 et 1968) et élitisme (la relation pédagogique n'est pas rénovée et les investissements publics ne suivent pas). Cette série de tensions se révèle propice à la formation d'une sensibilité critique à l'égard de l'arbitraire des normes sociales et des rapports d'autorité. Cette sensibilité croise par ailleurs un contexte de politisation plus directe au sein de multiples organisations d'extrême gauche dont les idéologies sont diverses. Les luttes anti-impérialistes du « tiers-monde » sont fondamentales pour les imaginaires militants d'alors. Elles paraissent attester de la globalisation de la contestation contre le capitalisme et le soviétisme, favorisent la circulation internationale de pratiques militantes et d'idées critiques lors de grands rassemblements internationaux comme à Berlin



en février 1968, et donnent le sentiment que la révolution se joue désormais sur tous les fronts. D'autres influences idéologiques, venues du marxisme, de la « nouvelle gauche », de l'anarchisme, du situationnisme, innervent la politisation des campus. En mai-juin, ces politisations plurielles se conjuguent dans une immense remise en cause de l'ordre existant. Au fil des manifestations, des occupations, des assemblées générales et des comités d'action, s'ébauche une « *extraordinaire expérimentation sociale* » (Pierre Bourdieu) où l'on imagine une société alternative et où l'on conteste l'université de classe, les structures économiques, la division sociale du travail, les hiérarchies, le principe de délégation, les rapports d'autorité, les normes sociales étouffantes.

7 millions de salariés en grève

Un seuil de déssectorisation est franchi lorsque les organisations syndicales appellent à une journée de solidarité le 13 mai pour protester contre la répression policière qui s'abat sur le mouvement étudiant, en particulier lors de la « nuit des barricades » du 10 au 11 mai.

Cette journée d'action n'était pas reconductible, et pourtant, à partir du 14 mai, des grèves spontanées éclatent, comme à Sud-Aviation près de Nantes le 14 ou à Renault-Cléon le 15. Très rapidement, tantôt avec l'appui des syndicats, tantôt en dehors de leur contrôle, les grèves avec ou sans occupation gagnent l'ensemble de l'industrie, les services marchands et publics, les institutions culturelles, la radio-télévision. On compte le 20 mai 7 millions de salariés en grève pour un total d'environ 10 millions de personnes qui cessent le travail.

Bien sûr, la protestation contre la répression n'est pas seule en jeu dans cette généralisation de la grève. Dans le monde ouvrier, les mobilisations sont déjà nombreuses et parfois virulentes en 1967 et début 1968. La conjoncture ouverte par le mouvement étudiant favorise dès lors la reprise de revendications demeurées insatisfaites, mais en les inscrivant dans un cadre plus large, à l'image de la journée d'action « L'Ouest veut vivre », prévue dès la mi-mars contre la détérioration de l'emploi dans la région et l'infériorité des salaires par rapport à la région parisienne, et qui prend, le 8 mai, un relief national, notamment avec

On imagine une société alternative et on conteste.

le ralliement des étudiants aux syndicats de salariés et d'agriculteurs.

Insubordination ouvrière

Un des aspects les plus frappants des grèves de mai-juin 1968 est leur déploiement jusque dans des petites villes et des usines proches des zones rurales. Il n'est guère de région qui n'ait été touchée. Si les syndicats, poussés par la base, cherchent à encadrer ce mouvement, il n'est pas rare qu'ils soient débordés par la spontanéité ouvrière et qu'éclosent, à côté des grèves proprement syndicales, des grèves de type autogestionnaire visant le contrôle ouvrier dans l'entreprise. Les premières verront leurs revendications pour partie satisfaites par les négociations de Grenelle (relèvement du Smig de 35 %, augmentation des salaires du secteur privé de 10 % en deux temps, reconnaissance de la section syndicale d'entreprise). Les secondes témoignent d'une radicalité et d'une autonomie ouvrière qui se traduisent par des répertoires d'action moins usuels (grèves sauvages, occupation de bureaux, séquestration de dirigeants, expulsion de cadres) et par une combativité qui reste parfois maîtresse du terrain, début juin, face aux forces de l'ordre chargées d'accélérer la reprise du travail, comme à Peugeot-Sochaux et Renault-Flins où les affrontements tuent deux ouvriers et un lycéen. Elles se traduisent également par la dénonciation de l'autoritarisme des « petits chefs », des cadences infernales et de la parcellisation des tâches, et par un refus plus large de l'aliénation au travail et de l'ordre usinier, refus exprimé en particulier par ces nouveaux ouvriers – jeunes OS, femmes, immigrés, ouvriers de première urbanisation – que la décentralisation industrielle des années 1950-1960 a propulsés dans un monde de l'usine qui leur demeure étranger.

Comme l'a montré l'historien Xavier Vigna, une longue séquence d'« *insubordination ouvrière* » s'ouvre, qui durera jusqu'à la fin des années 1970.

Il est un autre fait marquant qui a longtemps été gommé par la thèse du « rendez-vous manqué » entre étudiants et ouvriers, thèse alimentée par l'image, il est vrai forte, des grilles de Renault-Billancourt demeurées fermées aux étudiants accourus pour témoigner de leur solidarité. En fait, quand on change d'échelle et que l'on s'appuie sur des archives et des témoignages, on constate que des décloisonnements sociaux mêlant ouvriers, employés, artistes, étudiants, paysans ont bien eu lieu. Dans de nombreuses usines occupées, des salariés improvisent des ciné-clubs grâce aux prêts de bobines par des organismes militants, des chanteurs viennent donner des concerts (on compte par exemple 259 interventions d'artistes dans 47 entreprises occupées de la région havraise), des étudiants et des ouvriers discutent d'actions et de revendications communes.

Des paysans assurent le ravitaillement du comité central de grève à Nantes et des cheminots en grève du dépôt SNCF de La Blanche à Marseille, tandis qu'une étudiante de l'université de Poitiers fait le tour des paysans de sa région pour glaner, avec une réussite certaine, de quoi alimenter les ouvriers en grève des Piles Leclanché. En dépit de refus de solidarité également avérés, ces exemples,

en réalité nombreux, montrent qu'en mai-juin 1968 s'ébauche un fonctionnement social alternatif, fondé sur l'auto-organisation et la coopération, à rebours de la division du travail qui sépare habituellement les mondes sociaux.

Naissance d'une conscience politique

Enfin, autre phénomène saillant : nombre d'acteurs et d'actrices de Mai-Juin 68, qui n'étaient ni syndiqués ni politisés auparavant, découvrent dans et par l'événement que la politique n'est pas qu'affaire de spécialistes mais d'abord leur affaire. Ils expérimentent pour la première fois non seulement la possibilité de l'action collective

mais aussi la joie de peser sur le cours des choses, prennent la parole, s'investissent. Ils deviennent des protagonistes, si ce n'est de l'Histoire, du moins du destin collectif, loin des logiques de dépossession et de délégation qui caractérisent les démocraties représentatives. Pour beaucoup naît une conscience politique qui s'incarnera dans des engagements durables, dans le désir d'explorer d'autres formes d'existence et de transformer, selon les principes de Mai, leurs pratiques professionnelles, l'éducation de leurs enfants et leur vie personnelle. Les événements critiques comme 68 ont ce pouvoir de façonner de nouvelles subjectivités politiques, qui ne durent pas que le temps d'un printemps enchanté mais impulsent de véritables trajectoires d'émancipation. ●

▼
Un des aspects les plus frappants des grèves de mai-juin 1968 est leur déploiement jusque dans des petites villes.
▲

(*) Dernier livre paru : *Mai 68 par celles et ceux qui l'ont vécu*, Les Éditions de l'atelier, 2018 (avec Christelle Dormoy-Rajramanan et Erik Neveu).

PAYSANS

**LES GREVISTES ONT BESOIN DE VOUS
VENEZ LEUR VENDRE VOS PRODUITS
DIRECTEMENT
DANS LES USINES ET DANS
LES FACULTES**

Appel à la solidarité paysanne.

La loi Faure

→ par Danielle Tartakowsky, professeure d'histoire contemporaine

La loi dite « Edgar Faure », votée à l'automne 1968, va changer le mode de gestion des universités en France, introduisant des conseils avec des élus représentant toutes les catégories de personnels et les étudiants. Diverses lois viendront ensuite modifier la loi Faure, la dernière étant la loi Fioraso de 2013.

Au sortir des élections de juin 1968, Edgar Faure, devenu le ministre de l'Éducation nationale de Couve de Murville, met aussitôt en chantier un projet de loi adopté le 1^{er} octobre à l'unanimité, le PCF et l'UDR s'étant abstenus.

La loi donne naissance à des établissements publics à caractère scientifique et culturel. Elle bouleverse le mode de gestion de l'Université en introduisant un système représentatif ayant les apparences de la démocratie, tempérée par l'introduction du quorum étudiant qui doit au taux d'abstention d'affecter leur représentation. Les facultés disparaissent au profit d'universités pour encourager la pluridisciplinarité et « *autant que possible* » l'association des arts et lettres aux sciences et techniques. Les activités d'enseignement et de recherche sont intégrées *via* le statut d'enseignant-chercheur et la création d'unités d'enseignement et de recherche. Les universités sont désormais administrées par un président – enseignant-chercheur ou assis-

milé –, et par un « conseil d'université » constitué d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, de personnels administratifs, d'étudiants et de personnalités extérieures (élus locaux, entrepreneurs, syndicalistes). L'un et

l'autre sont élus, indirectement pour le premier, et directement pour le second, pour cinq ans par les composantes de la communauté universitaire. Ce principe de collégialité, qualifié de participation, vaut également pour le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). Les universités, qui jouissent d'une autonomie renforcée s'appliquant à la pédagogie, au domaine financier (dans le cadre du crédit global de fonctionnement) et aux

structures internes des établissements, doivent être dotées d'une identité véritable. À tel effet, des élections aux conseils d'UER doivent avoir lieu avant mars 1969. Les élus formeront une assemblée constitutive provisoire chargée d'élaborer les statuts de chacune d'elles et leur structure interne.

Cette loi doit au mouvement de Mai-Juin (et aux orientations d'Edgar Faure) de s'inscrire dans une culture de la régulation que les événements de Mai-Juin confortent à court terme. La mise en place d'une autonomie n'affectant ni le rôle conservé de l'État ni le caractère national des diplômes et son indéniable caractère de compromis sont loin de satisfaire aux aspirations libérales exprimées lors du colloque de Caen. Cela contribue à expliquer que les projets et lois visant à satisfaire ces dernières aux fins d'autoriser l'émergence d'un marché devenu mondialisé de l'enseignement supérieur à leur mesure se succèdent à bon rythme durant le demi-siècle qui va suivre.

Les principes constitutifs de la loi Faure que sont l'autonomie, la participation (ou principe électif) et la pluridisciplinarité, demeurées leur cadre matriciel, sont susceptibles d'interprétations évolutives. Cela vaut tout particulièrement pour l'autonomie dont les invocations successives soulignent la polysémie. ●

BIBLIOGRAPHIE

Bruno Poucet et David Valence (dir.),
La Loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968, PUR, Rennes, 2016.

Au CNRS aussi...

→ par Jacques Fossey,
ancien secrétaire général du SNCS-FSU

En mai 1967, je suis recruté pour un poste de chercheur dans un laboratoire de chimie organique du CNRS situé dans le groupe des laboratoires propres de Vitry-Thiais (Val-de-Marne). Un an plus tard, avec un groupe de chercheurs proches du SNCS et de la mouvance dite révolutionnaire ou gauchiste, je participais à l'occupation de la salle du conseil d'administration du CNRS, quai Anatole-France.

Avant Mai 68, les structures du CNRS étaient loin d'être démocratiques. En particulier, le Comité national ne comportait qu'une moitié d'élus et les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs n'y étaient pas représentés. Il n'y avait pas de Conseils de laboratoire. Les directeurs des laboratoires étaient nommés par le directeur général du CNRS sans consultation des personnels.

Dès le mois de mai, devant la forte mobilisation des personnels, le directeur général du CNRS, Pierre Jacquinet, accepte que les personnels ingénieurs, techniciens et admi-

nistratifs siègent au Comité national. Désormais, les élus représentent les deux tiers des membres d'une section du Comité national, ce qui est encore les cas aujourd'hui.

Un Comité central provisoire (CCP), qui était une instance de concertation entre les syndicats et la direction générale, est créé. Il se réunira pour la première fois fin juillet, et le 11 février 1969 il proposera la création des Conseils de laboratoire par décision du directeur général. Cette décision précise qu'il ne sera plus admis le cumul de direction de plusieurs laboratoires par une même personne (!), que le directeur sera nommé après avis des personnels du laboratoire, que les Conseils de laboratoire porteront au moins un tiers d'élus et un tiers de membres de droit nommés par le directeur du laboratoire. Toutes les catégories de personnels, y compris les doctorants, font partie du corps électoral. Mais cette décision ne concerne que les laboratoires propres, elle sera étendue aux formations associées en... 1981. ●

19 JUIN 2018

Colloque SNESUP « Mai-Juin 1968 »

À la veille de notre congrès d'étude, le 19 juin après-midi aux Archives nationales du monde du travail, à Roubaix (Nord), se déroulera un colloque pour l'anniversaire de Mai-Juin 1968.

Préprogramme

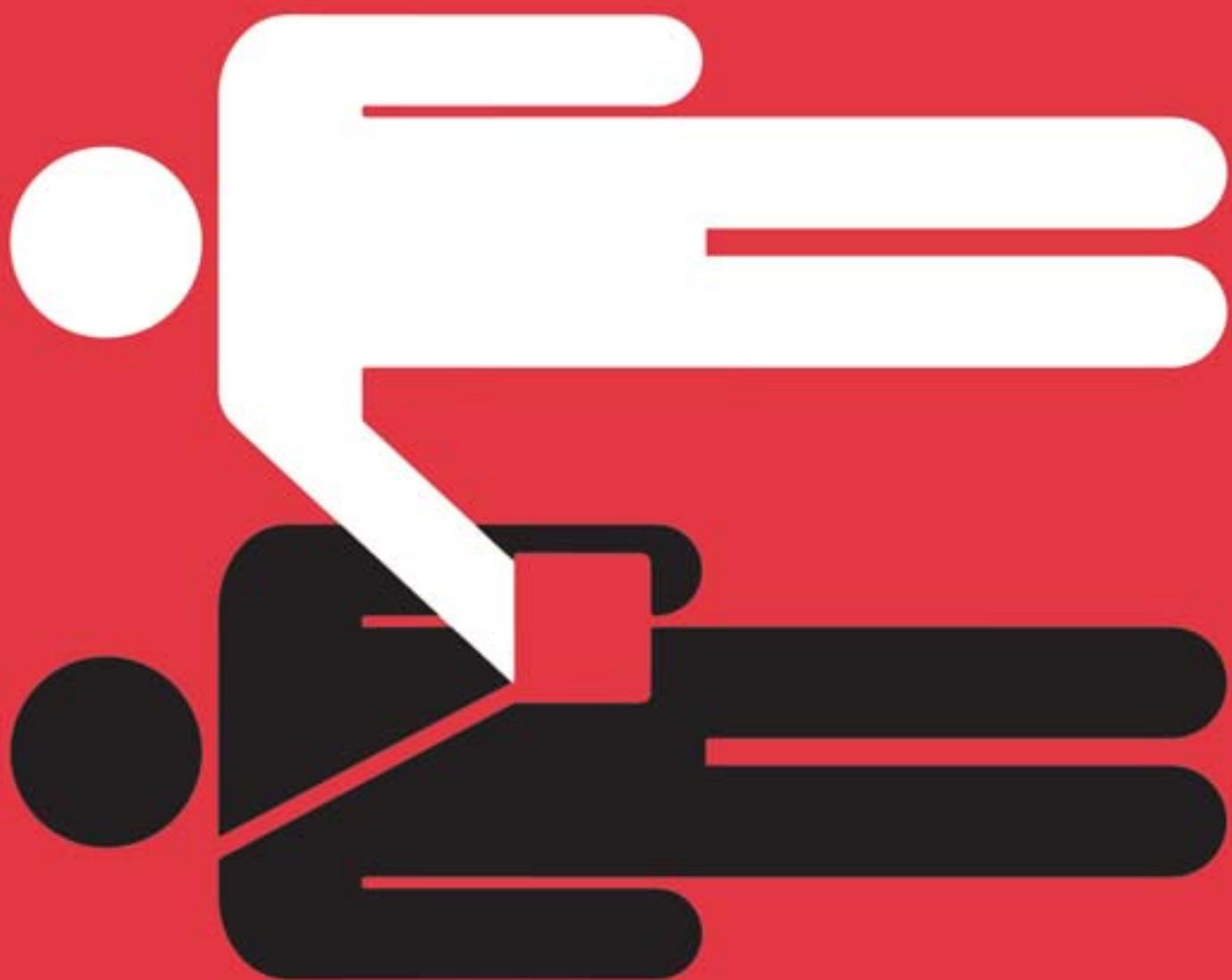
- » Conférence « Du colloque de Caen à la loi Faure », Bruno Poucet, professeur en sciences de l'éducation à Amiens.
- » Intervention du SNCS : « Mai 68 au CNRS », Jacques Fossey, ancien SG.
- » Intervention de l'Institut de la FSU : « Mai 68 dans les lycées », Alain Dalançon, SNES.
- » Table ronde, avec notamment des camarades qui étaient alors à la direction du syndicat et/ou en charge de responsabilités locales.

Ce colloque accueillera un.e représentant.e de l'ANMT d'une part, et de la Cité des mémoires étudiantes d'autre part. Il sera ouvert à celles et ceux qui le souhaitent dans la limite des places disponibles. Inscriptions par e-mail : sg@snesup.fr

Q : Mais c'est
scandalieux !
Que font les
syndicats ?

R : LES SYNDICATS,

C'EST CE QUE



ATTENTION AUX PICKPOCKETS

ILS SONT AU GOUVERNEMENT
ILS AGISSENT DANS L'OMBRE
ILS NOUS FONT LES POUCHES.

Et vous croyez qu'on allait se laisser faire les poches sans crier au voleur ?

Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



**NOUS EN FAISONS !
SYNDIQUEZ-VOUS !**

**ENSEIGNANT.E-S-CHERCHEUR.EUSE.S TITULAIRES
ET CONTRACTUEL.LE.S, ENSEIGNANT.E.S DE
STATUT SECOND DEGRE, ENSEIGNANT.E.S CONTRACTUEL.LE.S,
DOCTORANT.E.S, POST-DOCS, VACATAIRES**

**Le premier syndicat
de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

**SNESUP
FSU**

Des revendications d'actualité

→ extraits ou résumés réalisés par Gérard Lauton, Michelle Lauton et Danielle Tartakowsky

Nous avons demandé à des camarades ayant vécu 1968 en étant en poste à l'université et ayant eu une implication locale ou nationale de nous faire part de leurs souvenirs et analyses. Nous publions des extraits ou résumés de témoignages (écrits ou oraux). Le site du SNESUP en donne une version plus complète⁽¹⁾. À partir de ces témoignages et d'archives, l'analyse sur le rôle du SNESUP devra s'affiner sur différents aspects... Soulignons d'ores et déjà que de nombreuses questions d'actualité l'étaient déjà en 1968 : sélection, vie démocratique, catégorie(s), carrières et formation des enseignant.e.s-chercheur/euse.s...

Claude Mazauric

MAÎTRE-ASSISTANT EN HISTOIRE, ROUEN

À Rouen, il y a depuis 1965-1968 une puissante section syndicale en lettres (plus de 40 adhérents sur moins de 100 enseignants-chercheurs en mai 1968) et une autre de même force en sciences, des adhérents peu nombreux et dispersés en droit, sciences économiques, médecine et pharmacie. Et aussi des sections syndicales FEN ayant soutenu les initiatives à l'INSCIR (ancêtre de l'INSA actuel) et à l'IUT.

Dès avant mai 1968, le SNESUP Rouen est très engagé, souvent en relation avec l'AGER-UNEF, dans l'action syndicale et revendicative mais en son sein s'expriment des analyses discordantes sur de multiples questions.

1967 fut une grande année socialement revendicative en Normandie et de luttes politiques intenses. Énormes manifestations de masse à Rouen pour la Sécurité sociale, la hausse des salaires et du pouvoir d'achat, les conditions de travail et d'emploi... dont le SNESUP est partie prenante en liaison directe avec le mouvement ouvrier très cégétiste de Rouen. Sur le plan politique, un grand rassemblement de solidarité avec le Viêtnam. Des actions étudiantes reçoivent le soutien du SNESUP.

Du point de vue interne, deux courants se cristallisent entre février 1968 et mai, donc avant « le 22 mars » : l'un, proche de la direction du SNESUP (Herszberg, Geismar, etc.) avec quelques autres qualifiés de « gauchistes » par leurs adversaires très divers attachés au modèle syndical de défense des personnels et du service public universitaire : les militants communistes, entraînés par Louis Guilbert, en ont été le fer de lance ; Guilbert, élu secrétaire de Rouen

Lettres en avril 1968, prit contact avec la section Aix Lettres pour constituer un réseau « syndical » national alternatif à l'orientation dite « révolutionnaire » (*versus* « aventuriste ») du Bureau national (BN). La majorité de Rouen Lettres puis, presque simultanément celle de Rouen Sciences, ont basculé dans l'opposition à l'orientation nationale dès le début de mai 1968, Claude Mazauric a été élu secrétaire de section tandis que les militants les plus en vue occupèrent les premiers rôles dans la mise en place des « collectifs enseignants-étudiants des facultés », véritables organismes de gestion « transitoires » en lettres et sciences humaines et en sciences exactes et naturelles. ●

▼
« Il y avait un large accord pour rejeter le mode de fonctionnement mandarinal. »

Jacques Guyot,
assistant en chimie,
Clermont-Ferrand

Jacques Guyot

ASSISTANT EN CHIMIE, CLERMONT-FERRAND

À Clermont-Ferrand, le déclencheur du mouvement a été la journée de grève interprofessionnelle du 13 mai et la manifestation, la plus grande depuis la Libération. À Clermont Sciences, ce n'est qu'à partir du 13 mai que l'assistance a été nombreuse.

▲
Nous sommes intervenus dans des AG étudiantes convoquées par un comité étudiant qui rejetait la tentative de mainmise des groupes gauchistes sur le mouvement pour y présenter le point de vue du SNESUP vu comme celui des enseignants. Nous étions totalement opposés à la sélection à l'entrée à l'université, partisans intransigeants de la démocratisation selon le plan Langevin-Wallon. Au-delà des aspects politiques portés par le mouvement national, objets de vives discussions dans la section (attitude de la CGT et du PCF...), il y avait un large accord pour rejeter le mode de fonctionnement dit mandarinal, réclamer beaucoup plus de démocratie.



© ISG/Wikimedia Commons

Les consignes de la direction nationale connues par voie de presse n'étaient pas adaptées à la situation locale. Nous avons préparé le congrès de mai 68 auquel j'ai participé et nous avons été très majoritairement d'accord avec l'orientation portée par Guy Bois et Guy Odent.

Il fallait profiter du rapport de forces favorable pour faire aboutir le maximum de nos revendications (démocratie, carrières...). En section sciences, nous avons beaucoup débattu du corps unique, mais ce n'était pas le même selon les demandeurs. ●

Claudine Géron

MAÎTRE-ASSISTANTE EN CHIMIE, POITIERS, CA DU SNESUP

Le dimanche 5 mai, prévenus par le national qu'il fallait envisager une grève, nous ne nous sentions pas encore trop concernés par cette occupation de la Sorbonne le 3 mai, mais dès le 6 mai nous avons envisagé une AG.

Beaucoup participent aux actions, étudiants, enseignants, chercheurs, techniciens, mais pas la majorité bien entendu, les ►►

1968 : SOUVENIRS DE MILITANT.E.S

► cours sont la plupart du temps suspendus. Nous tenons beaucoup d'AG, de groupes de réflexion, peut-être beaucoup de bavardages mais très animés et enrichissants. On entretient des relations permanentes avec l'UNEF, avec expressions et actions communes, et avec les autres syndicats de la FEN sur le campus.

Après la CA nationale fin mai, le congrès a été préparé, mais finalement peu de syndiqués (environ 20 sur 120 syndiqués) s'y sont impliqués (essoufflement, désillusion...). On a mobilisé pour que le conseil des profs démissionne et mette sur pied un conseil collégial. Bien sûr, des groupes d'opposition se sont mis en place, dont certains membres – tous profs – étaient adhérents au SNESUP. La loi Edgar Faure s'est mise en place naturellement, les élections ont porté les syndiqués en majorité. ●

Abraham Behar

ATTACHÉ ASSISTANT, FACULTÉ DE MÉDECINE, PARIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT (1967-1968)

À cette époque, le débat fait rage sur la conception des rapports partis²-syndicats. Unaniment, la CA du SNESUP est pour l'indépendance syndicale.

Pas de divergences sur le diagnostic, tous reconnaissent que l'Université française va mal, trop vétuste, trop conservatrice, très éloignée des besoins cruciaux de connaissances nouvelles.

La division apparaît sur les solutions, mais aussi avec les programmes des forces politiques pour l'Université. La lutte se fait projet contre-projet.

Refonder l'Université, bouleverser ses structures, c'est d'abord changer de fond en comble le métier d'enseignant-chercheur du

supérieur, certes nécessairement exercé par des titulaires dans la fonction publique, mais différent de l'amateurisme pédagogique qui régnait dans nos facultés. D'où le projet IPRES pour former les maîtres du supérieur. Dans enseignant-chercheur, il y a chercheur. Pas d'avenir sans changer durablement nos rapports avec la recherche sachant l'incroyable bricolage de nos recherches, en se rapprochant du CNRS.

La stratégie « projet contre-projet » est apparue dans nos interventions au colloque de Caen, face au projet gouvernemental d'une Université rénovée pour être efficace dans le contexte du néo-capitalisme de l'époque.

Il faut replacer la perception de la révolte étudiante rampante, en sociologie, et dans les campus comme celui de Nanterre, dès 1967.

Nous avons alerté d'abord la FEN (discussions avec James Marangé), y compris lors du congrès fédéral début 1968, après notre vote pour le projet pédagogique de la majorité FEN, IPRES compris.

Nous nous sommes trouvés devant le fait accompli de l'occupation de la Sorbonne par la police. Tout de suite, nous avons appelé à une grève générale immédiate les adhérents, qui s'y sont associés unanimement aux côtés de l'UNEF.

Une question, celle des alliances : avec la composante politique du mouvement étudiant (proche de Cohn-Bendit) ou avec le mouvement syndical ?

J. Marangé était avec nous, entraînant toute la FEN. Il y a eu ensuite un accord avec les centrales ouvrières, pour une manifestation commune le 13 mai, malgré l'opposition de Geismar qui l'a vécu comme une trahison du « mouvement ».

Le déclenchement d'une grève générale massive des travailleurs va changer la donne. Abraham Behar prend ensuite de nouvelles responsabilités au sein de la direction du PSU. ●

Marc Rogalski

ASSISTANT EN MATHÉMATIQUES, ORSAY, ET SECTION INSTITUT HENRI-POINCARÉ (IHP), MEMBRE DE LA CA

Déjà de vifs conflits opposaient dans la CA la direction avec une minorité (autour de Guy Bois). Des débats très musclés sur les

idées du colloque de Caen m'avaient opposé à un membre du Bureau national (BN) (Herszberg).

Le mouvement dans l'établissement s'est enclenché tout de suite après la nuit agitée du 10 au 11 mai rue Gay-Lussac ; l'IHP était aux premières loges : un professeur (Lacombe) s'y était fait matraquer par la police en essayant de s'opposer à ce qu'elle y poursuive des manifestants qui s'y étaient réfugiés.

L'action dans l'IHP s'est décentrée à la Halle aux vins. Il y avait de grandes AG, très houleuses.

J'allais aussi à Orsay, pas pour enseigner (c'était la grève !), mais pour y « tâter la température », qui n'y était pas si chaude que cela du côté enseignant.

Je me souviens de la subtile manœuvre de Guy Bois appelant le congrès à se rendre à la Sorbonne pour « s'y interposer entre manifestants et policiers ». Des délégués de province y ont vu une « réalité » de Mai 68 qui les a un peu effrayés, et seul un appel des majoritaires, le

lendemain, à clore le congrès et à en tenir un autre en juillet, a empêché qu'ils ne se retrouvent isolés ! ●

François Fabre

ASSISTANT EN PHYSIQUE, TOULOUSE, MEMBRE DE LA CA

Au matin du 6 mai 1968, deux camarades syndiqués pas particulièrement militants s'insurgeaient contre les violations des franchises universitaires et optaient pour une grève générale immédiate. Je fus surpris du nombre de syndiqués présents (deux à trois fois plus que d'habitude) à l'AG, l'après-midi.

La discussion quasi unanime a ratifié le mot d'ordre de grève appelée par le BN et m'a mandaté pour un contact avec la FEN départementale pour une solidarité de l'ensemble des enseignants.

Un meeting toulousain mobilisateur (2 000 à 3 000 personnes) a ouvert la voie à une participation inédite, lors de la grève du 13 mai. Côté sciences, les étudiants imposent la grève, totale à partir du 13 mai.

Les revendications nationales : maintien des franchises universitaires, refus de la sélection, IPRES, réforme des carrières... sont considérées comme d'arrière-garde car certains

▼
« Tous reconnaissent que l'Université française va mal, trop vétuste, trop conservatrice, très éloignée des besoins cruciaux de connaissances nouvelles. »

▲
Abraham Behar, attaché assistant, faculté de médecine, Paris, secrétaire général adjoint (1967-1968)



visent la mise à bas de la société capitaliste. Les rapports avec l'UNEF ont vite divergé. Aucune préparation du congrès de mai 1968. Aucun lien avec le national. Pour le congrès de juillet 1968, aucun lien direct avec le national. ●

Roger Bourderon

ASSISTANT EN HISTOIRE, MONTPELLIER

Dans un « projet » du 28 février 1968, la section aborde le mode de fonctionnement de la faculté, opte pour réformer son organisation, avec la participation active de « tous ceux qui ont une charge d'enseignement » à la définition des objectifs et orientations. Le SNESUP demande que maîtres-assistants et assistants soient membres de l'Assemblée de faculté avec voix délibérative.

Une AG enseignants-étudiants a lieu le 8 mai dans le grand amphî. Discussion très confuse, propositions souvent très démagogiques. Le 13 mai, le mouvement s'étend avec appel à grève et manifestation (CGT, CFTD, FO, FEN, SNI, UNEF, soutien du PCF, de la gauche démocrate et socialiste, du PSU), contre la répression, pour le plein-emploi, la démocratisation de l'enseignement et la sauvegarde des libertés. Un important rassemblement a lieu dans Montpellier. À la faculté paralysée par la grève, la restructuration des instances universitaires est un sujet majeur. Le 20 juin, l'assemblée générale des assistants, maîtres-assistants, chargés d'enseignement, se prononce pour la suppression de la thèse, « absolument inadaptée aux nécessités de la recherche », la reconnaissance du travail d'enseignement dans l'avancement et la carrière des enseignants, le remplacement des catégories d'enseignants du supérieur par la création d'un « cadre unique de professeur de l'enseignement supérieur ».

Les examens renvoyés à la rentrée universitaire, l'attention se porte sur les futures structures et la loi qui les consacreront. Le SNESUP de la faculté souligne les insuffisances de la loi d'orientation en cours d'élaboration : elle ne garantit pas l'exercice des libertés politiques et syndicales et les principes de cogestion et de parité risquent d'être vidés de leur contenu. La section propose de confier

provisoirement la gestion de la faculté à un conseil paritaire (cinq professeurs et maîtres de conférences ; cinq maîtres-assistants et assistants) avec dix étudiants, élus à la proportionnelle au scrutin de liste.

La suite du texte revient sur l'application de la loi Faure, ce qui ne manque pas de poser problème, de susciter des débats, voire de diviser, et sur la préparation des premières élections avec le programme. ●

Robert Jammes

HISPANISTE, TOULOUSE, SECRÉTAIRE DE SECTION

Les étudiants toulousains commencèrent à s'agiter, surtout en lettres, au début du printemps. Le « Mouvement du 25 avril » défilait sur les boulevards, en scandant « Che, che, Guevara ! ». Nous condamnâmes l'initiative du recteur qui avait cru bon de pénétrer dans la fac à la tête d'un escadron de CRS pour faire évacuer un amphî occupé, ce qui acheva de mettre le feu aux poudres ; toute la fac fut occupée en permanence. L'ambiance était révolutionnaire et folklorique.

Quant à notre section syndicale, elle s'éveilla brusquement. Des collègues jusqu'ici peu combattifs, apolitiques et modérés, se découvrirent une vocation révolutionnaire.

Le congrès du SNESUP eut lieu en juillet 1968, j'y participai en tant que délégué de la « tendance » devenue minoritaire. J'y retrouvai les mêmes affrontements. Dans beaucoup de facs provinciales, la situation n'avait pas

atteint, sur le plan syndical, les sommets de Toulouse Lettres. ●

Robert Hérin

ASSISTANT EN GÉOGRAPHIE, CAEN, SANS RESPONSABILITÉS

Fin 1967, l'UNEF organise des manifestations contre la loi Fouchet. Les protestations ont des échos jusque dans les départements d'enseignement jusqu'alors réputés calmes et conviviaux. Parmi les mouvements précurseurs de Mai 1968 à Caen, les violents affrontements entre ouvriers de l'usine de camions Saviem et forces de l'ordre, dans la nuit du 26 au 27 janvier. Des rapports se nouent entre groupes d'étudiants et ouvriers, en lien avec les fortes implantations de la CFTD. Le SNESUP est peu présent et le PC discret. C'est dans les commissions, groupes de réflexion, réunions intersyndicales que leurs adhérents interviennent. Le SNESUP éclate : nombre de professeurs, conservateurs bousculés par le cours des événements, le quittent ; maints scientifiques font défection et prônent alors la création d'une seconde université, qui serait scientifique. Le SNESUP collabore avec le SGEN.

Les nombreux groupes de travail ont bouleversé l'organisation et la conception des enseignements du département ; participation début juillet, à Tours, à l'Assemblée nationale de la géographie. ●

Bernard Herszberg

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN MÉDECINE, PARIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNESUP, DE JUILLET 1968 AU CONGRÈS DE 1969

En 1968, Bernard Herszberg était maître de conférences, médecin à la Pitié-Salpêtrière et œuvrait à la création du CHU Henri-Mondor (Créteil). Le 3 mai 1968, « c'était la première fois que le recteur faisait entrer la police dans l'université ». Le soir même, le SNESUP lançait son mot d'ordre de grève générale. Alain Geismar avait déclaré : « Nous ne maintiendrons pas l'ordre » (cf. revue Niveau 3³⁵).

Depuis 1956 (guerre d'Algérie), Bernard Herszberg – encore étudiant à Nancy – avait acquis l'expérience de la militance commune avec les catholiques progressistes. Ces derniers se sont trouvés plus tard bien représentés à la direction du SNESUP par de fortes personnalités : Michel Fontaine, ►►



► secrétaire général en 1966-1967, et François Liot, ancien dirigeant de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC). C'est avec François Liot et Christian Dalage que fut énoncée au colloque d'Amiens (avril 1968) la formule, jugée scandaleuse par certains car pas assez « laïque » à leurs yeux : « Enseigner, c'est s'engager ! » Avec Michel Fontaine débuta le combat contre « la langue de bois » stalinienne.

La position du SNESUP de mai à octobre 1968 était « on ne négocie pas tant que se poursuit la répression policière et que les militants sont emprisonnés » ; de ce fait, rien n'a été négocié sur les questions corporatives, contrairement à ce qui s'est passé du côté du SNCS.

Opposé au boycott des élections dans les instances universitaires de la Loi Faure, Bernard Herszberg a été mis en minorité en novembre 1968, tandis que le nombre des syndiqués était passé de 4 500 à 7 500. ●

Marcel-Francis Kahn

PROFESSEUR, FACULTÉ DE MÉDECINE, PARIS,
MEMBRE DE LA CA

Des précurseurs de Mai 68

La guerre du Vietnam avait à cette époque une grande résonance. Particulièrement du fait des attaques chimiques des civils par le gaz nitrile ; selon un rapport, il tuait des gens.

À l'automne 1967, les maquisards lancèrent une grande offensive. D'où un grand meeting à la Mutualité en février 1968 et une campagne « Dites-le ! ».

La situation à Paris et à la Sorbonne

Lors de la manifestation du 24 mai, j'ai dit à Mendès France : « Maintenant, c'est à vous, Monsieur le Président. » On est allés en voiture à la Bourse quand on a entendu qu'elle brûlait ; ce n'était que la porte. Puis on s'est rendus à pied au Quartier latin. Le lendemain soir, il y a eu une réunion du BN du PSU chez moi. En fait, je n'étais pas un révolutionnaire. Je me reconnaissais plutôt dans la démarche de Mendès France.

Comme délégué du BN pour la Sorbonne, j'y ai vu les « Katangais⁽⁴⁾ » occupant les sous-sols et les ai fait virer.

Les congrès

En 1969, c'est moi qui devais être secrétaire général, mais il s'est passé des choses troublantes dans la commission de dépouillement. On l'a su par la suite... *A posteriori*, je ne regrette pas.



La médecine

J'avais suivi ces événements rue des Saints-Pères, à la faculté de médecine. En médecine, on a remédié à deux archaïsmes :

- jusqu'à 1968, la majorité des étudiants en médecine ne voyaient pas un seul malade, hormis ceux de l'externat (1 étudiant sur 45 !)

- le concours de l'internat était ultra-sélectif (80/1 000) avec écrit et oral et il fallait être recommandé. Je peux dire que j'ai eu la peau de l'oral de l'internat.

En outre, nous avons imposé l'éclatement de la faculté de médecine centrale en un ensemble d'entités pour dépasser cet archaïsme. D'où la création des dix CHU inaugurés juste après Mai 68.

Herszberg a eu l'idée d'un tronc commun « optionnel décroïsonné » pour toutes les professions de santé. ●

Daniel Monteux

ASSISTANT EN GÉOGRAPHIE, PARIS

Des précurseurs de Mai 68

Parmi les antécédents du mouvement, il y a eu les mouvements sociaux, les mouvements universitaires et le Vietnam, l'assassinat de Che Guevara en octobre 1967. On peut y ajouter le Printemps de Prague. Ainsi que l'éviction en février 1968 d'Henri Langlois, directeur de la Cinémathèque, les manifestations ayant permis sa réintégration en avril.

La situation à Paris et à la Sorbonne

Au matin de la « nuit des barricades » du 10 mai 1968, à 6 heures : voitures brûlées, scènes de guerre civile. On a dû fermer l'institut de géographie, pour protéger sa cartothèque de grande valeur. Après, on l'a

occupé conjointement, étudiants et enseignants, et on a réfléchi à une refonte des enseignements de géographie. De profs ont joué le jeu (Jean Dresch, directeur de l'institut). On était en grève et on est partis rejoindre le rassemblement à la Halle aux vins en manifestant avec lui. On peut noter une controverse PSU-PC en arrière-fond.

Pour le mouvement à l'Université, il faut bien articuler ce qui se passait dans le SNESUP et en dehors, particulièrement sur le plan social.

Côté SNESUP, il faudra affiner ;

beaucoup de sections se sont retrouvées diluées dans des AG étudiants-enseignants, avec des variations selon les disciplines et la distinction Paris-régions.

Après le départ de Geismar, un congrès officiel s'est tenu début juillet. J'avais dû présenter une motion Orsay-Plateau explicative de notre démarche ; des courants nous vilipendaient (« des gommes et des crayons »). Bernard Herszberg a été élu secrétaire général.

Mais du fait de l'orientation du SNESUP en mai-juin, le syndicat s'est refusé à négocier avec le pouvoir au cours de l'été, laissant les autres syndicats de la FEN obtenir des résultats pour leurs catégories. S'est posée la question d'aller ou pas discuter du contenu de la loi Faure en projet, d'aller ou pas dans les nouvelles instances qu'étaient les UER⁽⁵⁾.

On a gagné le congrès de 1969 sur la question du nombre de corps. L'AG de 1969 a validé un système à deux corps. La majorité s'est consolidée. En 1970, il y a eu six courants face à Action syndicale !

Pour moi, « Mai-Juin 68 a été un mouvement qui venait de loin, et qui est né de l'élan créateur et du désir de citoyenneté des jeunes⁽⁶⁾ ». ●

▼
« Mai-Juin 68 a été un mouvement qui venait de loin, et qui est né de l'élan créateur et du désir de citoyenneté des jeunes. »

▲
Daniel Monteux, assistant en géographie, Paris

(1) www.snesup.fr/article/mai-1968-et-le-snesup-souvenirs-de-militantes.

(2) Abraham Behar était l'unique membre du BN membre du PSU.

(3) Niveau 3 était une revue éditée par le SNESUP en 1968.

(4) Une bande de marginaux, avec des armes dans les sous-sols, dont certains étaient allés au Katanga (province de l'ex-Zaïre, aujourd'hui République démocratique du Congo).

(5) Unité d'enseignement et de recherche.

(6) *L'Humanité*, 27 avril 2009.

Un dispositif inadapté et un constat de non-droit

→ par Philippe Aubry, Marie-Jo Bellosta, Michel Carpentier, secteur Situation du personnel

Force est de constater que la procédure de mutation prioritaire ne fonctionne pas. Aussi est-ce un triple déni de droit que subissent les enseignants-chercheurs concernés : déni du droit à une vie familiale normale, déni du droit à la mobilité professionnelle, déni du statut de travailleur handicapé.

Le statut général des fonctionnaires d'État⁽¹⁾ donne priorité à la mutation aux agents qui, pour des raisons professionnelles, sont séparés de leur conjoint ou partenaire de Pacs, ainsi qu'aux agents relevant de certaines catégories de handicap. Le droit de mener une vie familiale normale fait partie des droits fondamentaux de la Communauté européenne⁽²⁾. À la suite des demandes répétées du SNE-SUP-FSU pour assurer aux enseignants-chercheurs (EC) le respect de ces principes et libérer leur mobilité dramatiquement faible, le ministère a introduit en 2014 dans leur décret statutaire⁽³⁾ l'article 9-3, qui instaure pour tout poste publié un examen préalable par le Conseil académique restreint⁽⁴⁾ (CAcR) des demandes de mutation prioritaires.

À réception d'une demande de mutation, l'administration de l'établissement vérifie que celle-ci entre bien dans ce cadre. Le CAcR a ensuite pour mission d'étudier le dossier et de décider s'il correspond au profil publié, suivant les recommandations de la circulaire n° 2015-0013 du 4 mai 2015 dont nous retiendrons surtout que « le Conseil académique ne peut pas se prononcer sur les mérites scientifiques respectifs des candidats,



© DR

Regroupement familial, handicap, la mobilité reste dramatiquement faible alors que le droit de mener une vie familiale normale fait partie des fondamentaux de la Convention européenne des droits de l'homme.

à la vie familiale. Dans cette perspective, le bon sens commanderait que le CAcR se prononce par rapport à la situation familiale particulière des différents candidats au lieu de refuser de les départager.

pourquoi le profil est inadéquat avec la stratégie de l'établissement et de connaître les éléments de cette stratégie susceptibles de justifier le rejet de la candidature (décision du Conseil d'État : CE n° 363969 du 14 novembre 2013).

La procédure décrite ci-dessus a l'avantage de respecter la place du concours dans la carrière d'un fonctionnaire d'État (unique, pour l'entrée dans le corps) mais le bilan publié en 2015 par le ministère (seul rendu public à ce jour) montre à l'évidence que ce dispositif ne fonctionne pas : 0,4 % de mobilité pour les MCF en 2015 et 1,4 % pour les PU⁽⁵⁾, contre 2,4 % de mobilité interacadémique pour les enseignants du second degré dans l'Éducation nationale⁽⁶⁾.

En dénonçant cette situation au CTMESR de juillet dernier, la FSU a demandé que soit présenté un bilan chiffré des campagnes de recrutements et de mutations de 2015 à 2017, distinguant les demandes prioritaires, leurs rejets

et les recours qui en résultent. Le ministère montre peu d'empressement à reconnaître les défaillances du dispositif tout en étant fort complaisant avec l'état actuel de déni du droit dans les établissements sous sa tutelle.

Ainsi, cette année encore, de nombreuses directions d'établissement ont bafoué allègrement la réglementation sur les mutations prioritaires : dossiers non fournis aux membres du CAcR, non-examen des candidatures et transmission systématique au comité de sélection, falsification de la motivation du rejet de mutation...

Une des raisons principales de l'échec du dispositif est le conflit d'intérêt dû à l'introduction de la procédure de mutation prioritaire dans la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs car elle provoque le choix comélien entre favoriser la mutation d'un collègue déjà en poste ou recruter un nouveau collègue. ●

Le SNESUP-FSU appelle les collègues victimes de ces situations à faire des recours hiérarchiques à la ministre, avec copie au secteur Situation du personnel⁽⁷⁾.

Le SNESUP-FSU demande un mouvement national spécifique indépendant de la campagne de recrutement qui seul permettrait de rendre effectif le droit à la mutation prioritaire.

▼
Le ministère montre peu d'empressement à reconnaître les défaillances du dispositif.
▲

dont l'appréciation revient au comité de sélection » et que « si le conseil académique estime que plusieurs candidatures sont en adéquation avec le profil du poste, il ne peut les départager et la procédure de mutation et détachement prioritaire est infructueuse. Il convient alors de transmettre l'ensemble des candidatures au comité de sélection ».

Le ministère oublie l'objectif de favoriser l'exercice d'une liberté fondamentale : le droit

Lorsque le CAcR retient la candidature, le nom est directement transmis au conseil d'administration restreint où seuls des motifs liés aux effectifs de l'université peuvent motiver un refus (CC, 6 août 2010, n° 2010-20/21 QPC). Dans le cas contraire, le CAcR doit en motiver précisément les raisons et la candidature est transmise au comité de sélection avec les autres candidatures. Cette motivation doit permettre de comprendre

(1) Articles 60 et 62 de la loi 84-16.

(2) CEDH, art 8.

(3) Décret 84-431.

(4) Ou l'organe compétent pour exercer les attributions mentionnées au IV de l'article L. 712-6-1 du Code de l'éducation.

(5) Bilan social 2015-2016, « 2. Enseignement supérieur et Recherche », présenté en CTMESR en novembre 2017.

(6) cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/4/depp-RERS-2017-personnels_824414.pdf.

(7) sdp@snesup.fr.

RECONNAISSANCE DU DOCTORAT

Plutôt qu'une certification dans le RNCP, un niveau *ad hoc* dans la nomenclature

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

Après que le Comité de suivi de la licence, du master et du doctorat (CSLMD) a rendu son avis, l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du doctorat a été présentée, pour information, en mars au Cneser.

Le RNCP contient des fiches descriptives pour chaque certification professionnelle nationale, à destination des usagers institutionnels essentiellement. L'objectif est de faire reconnaître le doctorat, en tant que certification professionnelle au sein du RNCP.

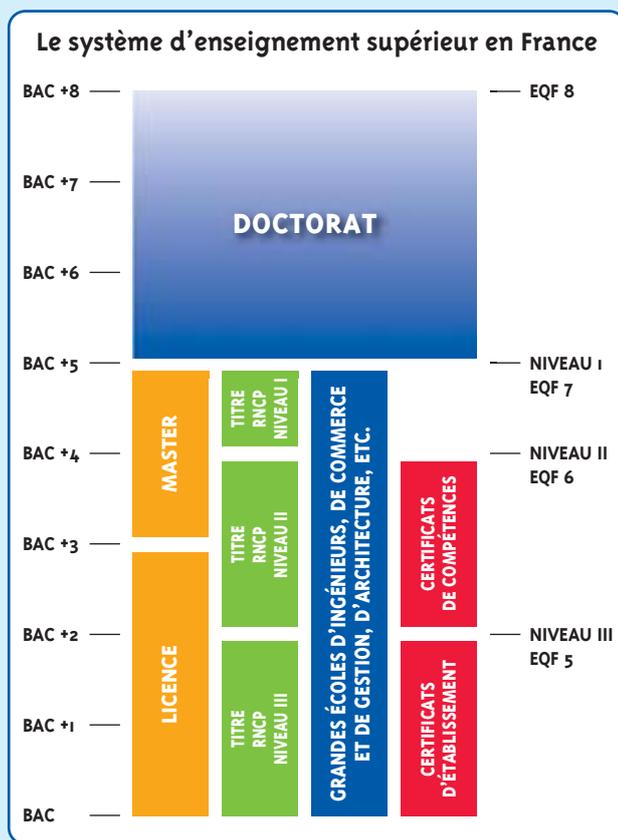
LE CONTEXTE HISTORIQUE FRANÇAIS D'UNE DÉMARCHÉ « INSERTION PROFESSIONNELLE »

La loi de modernisation sociale de 2002 a permis une inscription de droit de tous les diplômes de l'enseignement supérieur au RNCP. Cette démarche a été renforcée par la loi LRU de 2007, instituant la mission d'insertion professionnelle pour les universités françaises, puis par la loi ESR de juillet 2013 avec l'introduction de la notion de formation initiale et continue tout au long de la vie dans les missions des établissements, et enfin par la loi de 2014 sur la formation professionnelle avec l'instauration du compte personnel de formation, du financement de blocs de compétences et de l'usage en validation des acquis de l'expérience (VAE).

LE CONTEXTE EUROPÉEN DU CEC

Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)⁽¹⁾, entré en vigueur en 2008, est un cadre de référence commun aux pays européens qui permet d'établir un lien entre les systèmes de certification. C'est un outil de transposition qui facilite la lecture et la compréhension des certifications dans différents pays et systèmes européens. Il a deux objectifs principaux : promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Le CEC se fonde sur une référence commune européenne composée de huit niveaux de référence : les EQF. Ces niveaux couvrent l'ensemble des certifications, du niveau de base (1 : savoirs généraux de base) au niveau avancé (8 : qui équivaut au doctorat). Il stipule que 2010 est la date recommandée aux pays pour



Ponts, Eaux et Forêts, Armement...). Dans le cadre des conventions collectives, des barèmes des salaires minimums sont définis en fonction des niveaux d'emplois, eux-mêmes reliés au niveau des diplômes.

LA RECONNAISSANCE DU DOCTORAT PASSE PAR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU NIVEAU DANS LA NOMENCLATURE

Même si faire correspondre le niveau infra V avec les EQF1 ou 2 exige des négociations compliquées à tous les niveaux au vu du nombre de personnes impactées (les emplois peu ou pas qualifiés), la création d'un niveau de diplôme dédié au SEUL doctorat dans la nomenclature française répondrait à une demande sociale forte et clairement définie depuis des années par les doctorants diplômés chaque année (14 786 doctorats délivrés en 2015⁽²⁾). Le SNESUP-FSU exige un niveau supplémentaire *ad hoc* pour le doctorat dans la nomenclature⁽³⁾ des diplômes français afin de faire la différence, dans les conventions collectives, avec le niveau master 2 et le titre d'ingénieur. Des négociations, par branches professionnelles, pour mettre à jour les grilles des minima salariaux seront nécessaires. De plus, la non-obligation d'embauches de docteurs pour les entreprises bénéficiaires du CIR pose vraiment question !

La démarche RNCP s'inscrit dans une logique de formation à des compétences pour une employabilité immédiate, teintée d'« héroïsation de la figure de l'entrepreneur » et d'innovation. Est-ce que l'Université ne doit à la société que la professionnalisation ? ●

La création d'un niveau de diplôme dédié au SEUL doctorat dans la nomenclature française répondrait à une demande sociale forte.

établir une correspondance entre leurs systèmes de certification nationaux et le CEC, et que 2012 est la date fixée pour qu'ils s'assurent que l'ensemble de leurs certificats fasse mention du niveau correspondant du CEC. La France n'a pas mis en place cette correspondance et a six ans de retard. Pourquoi ?

Une partie de la réponse est dans la protection portée par les conventions collectives. Une autre est dans l'opposition de la logique de certification *versus* celle de diplomation. Depuis 2008, les différents gouvernements choisissent sciemment la « certification », ce qui se traduit

par l'inscription du doctorat au RNCP actuellement.

LA NOMENCLATURE DES DIPLOMES FRANÇAIS

La nomenclature des diplômes par niveaux⁽²⁾ permet d'indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel, en particulier lors des concours d'accès à la fonction publique. Le doctorat pourrait être exigé pour certains concours de catégorie A et pour l'entrée dans les grands corps de l'État, administratifs (Conseil d'État, Cour des comptes, Inspection générale des finances et de l'administration) et techniques (Mines,

(1) ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-ecqf/files/broch_fr.pdf.

(2) Circulaire n° II-67-300 du 11 juillet 1967 (BO n° 29 du 20 juillet 1967) : circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_260.pdf.

(3) publication.enseignements-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_R_38-le_doctorat_et_les_docteurs.php.

(4) Seule l'Union des industries chimiques reconnaît le doctorat dans sa convention collective.

ÉLECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS (2/3)

Politique de site et lien enseignement-recherche

→ par Peggy Cénac-Guesdon et Alexandre Zimmer, élus sortants du CS

Nous vous proposons quelques données empiriques empruntées aux SHS et des pistes de travail entre le secteur Recherche, le SNCS et nos futur.e.s élu.e.s pour défendre une certaine idée du lien enseignement-recherche sur le maillage territorial, combat que nous pensons crucial de prolonger au prochain mandat.

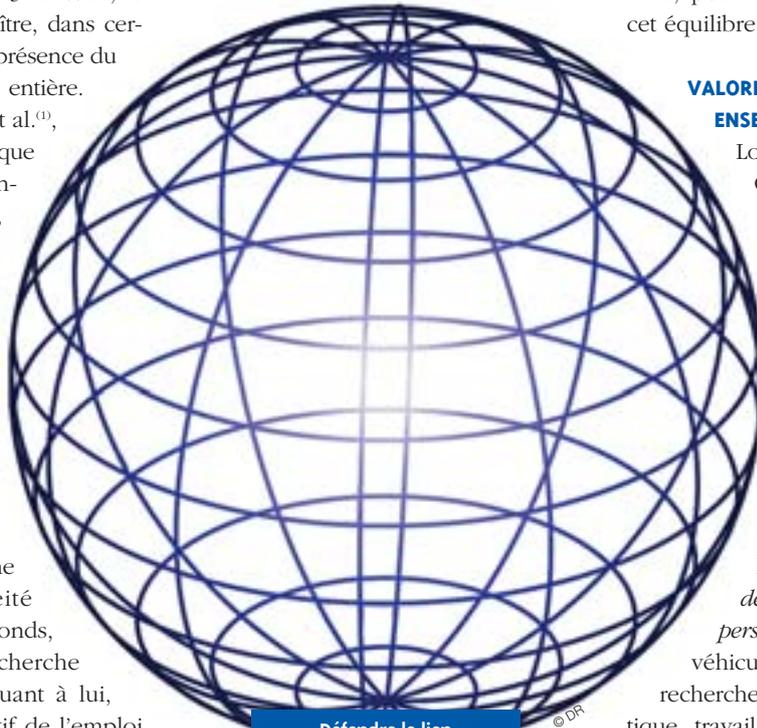
La mise en place de politiques de site a entraîné des bouleversements dans de nombreux pays. En France, les organismes de recherche sont en train de se positionner, à l'image des regroupements d'universités déjà opérés. Au CNRS, une tendance présentée comme inéluctable serait qu'à moyens constants l'organisme ne puisse survivre qu'en réduisant ses quelque 1 000 unités et ce, en écartant plutôt les enseignants-chercheurs supposés trop peu « publiants » ! Outre stigmatiser les universités « de masse » comme viviers de « chercheurs de 3^e classe », le risque est de voir disparaître, dans certaines grandes régions, la présence du CNRS pour une discipline entière.

Les travaux de Grossetti et al.⁽¹⁾, par leur analyse géographique globale des bases de données Thomson Reuters, complétés par des études comme celle de Mongeon et al.⁽²⁾, démontrent clairement que la concentration des forces et moyens dans de gros centres est contre-productive et a déjà affiché ses limites et ses dangers. Au contraire, les auteurs y suggèrent une plus grande homogénéité dans la distribution des fonds, pour conduire à une recherche plus fertile⁽²⁾. Abt met, quant à lui, en avant le rôle significatif de l'emploi de plus de scientifiques dans la productivité des organismes⁽³⁾. Dès lors, pourquoi défaire le maillage actuel au profit de quelques grands sites alors que l'activité scientifique est en voie de diffusion générale ?

Le débat autour d'indicateurs de performance est toujours vif, mais un sens restreint et élitiste de l'excellence peut amener des avantages trompeurs. L'étude du cas allemand par Schmoch et al.⁽⁴⁾ indique que la recherche de fonds (non récurrents) par une unité a une vocation

instrumentale mais ne constitue pas son but. Les auteurs pointent les nombreuses dimensions négligées de la performance, notamment la formation à et par la recherche. Ils formalisent ce que chacun peut éprouver sur le terrain : la recherche repose sur un équilibre entre plusieurs profils de personnels, qu'il convient de sécuriser. Qu'il s'agisse de collègues orientés vers la valorisation, l'édition et la diffusion, les « non-spécialisés » (entrent dans ce profil les collègues acceptant des responsabilités

administratives et collectives, ceux travaillant aux interfaces), les enseignants au niveau *graduate*, les régulièrement « publiants », et disons les « quasi-nobélisables », les auteurs recommandent de tous les encourager, parlent d'attention, d'estime et de reflet de cet équilibre dans les schémas d'évaluation-financement. En France, une note de recherche récente rappelle bien le caractère différencié du métier d'enseignant-chercheur selon les disciplines⁽⁵⁾ et – serait-on tenté d'ajouter – selon les moments de la carrière, pour transposer plus fidèlement cet équilibre des profils.



Défendre le lien enseignement-recherche sur le maillage territorial.

En réduisant ses quelque 1 000 unités, le risque est de voir disparaître, dans certaines grandes régions, la présence du CNRS pour une discipline entière.

VALORISER LE LIEN ENSEIGNEMENT-RECHERCHE

Lorsque le nouveau PDG du CNRS réaffirme que « le CNRS n'a pas vocation à être associé à tout, partout », nous craignons de voir s'affaiblir le niveau de connaissances des populations et s'assécher les sources de connaissance et de créativité. Comme le recommande l'Unesco à ses États membres, il faut veiller « à susciter et stimuler des qualités et attitudes d'esprit personnelles » telles que celles véhiculées par la formation à la recherche : méthodologie, esprit critique, travail en équipe, etc.⁽⁶⁾. Pour le lien enseignement-recherche en particulier, il nous paraît fondamental de ne pas se limiter aux seuls 2^e et 3^e cycles. À nous peut-être de réaffirmer ou de mieux valoriser notre rôle au sein des UMR : maintien du lien avec le vivier étudiant, nos futurs collègues, développement d'une mosaïque de « modèles » pour les étudiants, participation à la transmission d'un savoir original en construction en évitant de « secondariser » le 1^{er} cycle comme le décrit Bourgin⁽⁷⁾. Des études sur des formations à la recherche dès la première ►►

► année vont dans ce sens aux États-Unis⁽⁸⁾. En France, des formations existent aussi pour permettre d'appréhender au plus tôt la démarche et les enjeux de la recherche : le réseau national du cursus master en ingénierie CMI⁽⁹⁾ ou la licence toulousaine espagnol Jeunes Talents⁽¹⁰⁾ en sont deux exemples.

Pour aller plus loin, sans que cette démarche soit synonyme de mise en opposition des statuts de collègues, un travail pourrait consister à extraire quantitativement des données HCERES la part d'enseignants-chercheurs dans la production des équipes, le nombre d'études cosignées par les chercheurs et supposés « chercheurs de 3^e classe », et de faire une synthèse plus qualitative des enquêtes existantes sur les conditions de travail. Cela pour éviter de réduire la performance

et l'excellence dans nos métiers au seul chiffon rouge d'un taux de publication dans des revues toujours plus cotées. ●

(1) M. Grossetti, D. Eckert, M. Maisonobe et J. Tallec, « Four commonly held beliefs about the geography of scientific activities », dans R. Shearmur, C. Carrincazeaux, D. Doloreux, dir., *Handbook on the Geographies of Innovation*, Edward Elgar Publishing, 2016.

(2) P. Mongeon, C. Brodeur, C. Beaudry et V. Lari- vière, « Concentration of research funding leads to decreasing marginal returns », *Research Evaluation*, n° 25, 4, 2016, p. 396-404.

(3) H. Abt, « The Publication rate of scientific papers depends only on the number of scientists », *Scientometrics*, n° 73, 3, 2007, p. 281-288.

(4) U. Schmoch, T. Schubert, D. Jansen, R. Heidler et R. von Gortz, « How to use indicators to measure scientific performance: a balanced approach », *Research Evaluation*, n° 19, 1, 2010, p. 2-18.

(5) R. Bodin, M. Millet et E. Saunier, « Différences de faculté », *Socio-logos*, 13, 2018. En ligne, consulté le 22 avril 2018 : journals.openedition.org/socio-logos/3244.

(6) En ligne, consulté le 22 avril 2018 : portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=49455&URL_DO=DO_TOPIC &URL_SECTION=201.html alinéa 14.

(7) J. Bourgin, « Les pratiques d'enseignement dans l'université de masse : les premiers cycles universitaires se scolarisent-ils ? », *Sociologie du travail*, n° 53, 2011, p. 93-108.

(8) R.S. Hathaway, B.A. Nagda, et S.R. Gregerman, « The relationship of undergraduate research participation to graduate and professional education pursuit: an empirical study », *Journal of College Student Development*, 43, 5, 2002, p. 1-18.

(9) En ligne, consulté le 22 avril 2018 : reseau-figure.fr.

(10) En ligne, consulté le 22 avril 2018 : www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/odf-2016-2020/licence-espagnol-jeunes-talents-386243.kjsp?RH=02Diplomes.

CONGRÈS D'ÉTUDE 2018 DU SNESUP-FSU

ARCHIVES NATIONALES DU MONDE DU TRAVAIL, ROUBAIX, DU 19 AU 21 JUIN



Enseignement supérieur et recherche : mener la contre-attaque

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

Cinquante ans après **Mai 1968**, ce congrès d'étude s'ouvrira par une demi-journée de colloque, mardi 19 juin après-midi, sur le rôle de notre syndicat durant les journées d'insurrection, les grèves et les négociations qui conduisirent aux accords de Grenelle et à la rédaction de la loi Faure, qui interdira la sélection à l'entrée à l'université ; sélection que voulait imposer Alain Peyrefitte six mois auparavant. Aujourd'hui, alors que nous construisons une mobilisation massive et durable contre la loi Vidal-ORE, qui a le même objectif, le gouvernement poursuit ses contre-réformes qui démantèlent l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que les services publics, à travers des politiques austéritaires,

inégalitaires, conservatrices et bureaucratiques. Il agit vite et cela nécessite une contre-attaque rapide sur plusieurs fronts : au niveau de notre **travail**, comment notre engagement peut-il nous permettre de concevoir des alternatives aux injonctions ministérielles et présidentielles en vue de les renormaliser et d'agir localement dans le cadre de nos activités d'enseignement et de recherche ? Au niveau structurel et réglementaire, comment nos **statuts** ainsi que ceux de nos établissements peuvent-ils nous protéger des attaques contre la collégialité et contre notre indépendance ? Comment la démocratie universitaire peut-elle progresser ou est-elle condamnée à évoluer vers plus de présidentialisa-

tion, de mandarinat et de hiérarchisation ? Enfin, comment le **pilotage** de la recherche et des formations par des agences de moyens et des agences d'évaluation peut-il être entravé par des résistances constructives permettant de mener des recherches originales de haut niveau, et des formations aussi émancipatrices que formatives ? Ce sont quelques-unes des pistes de contre-attaque que nous aborderons lors des trois commissions thématiques qui se tiendront en parallèle le mercredi et le jeudi matin. Enfin, nous concluons ces rencontres, jeudi 21 juin après-midi, par un congrès extraordinaire qui nous permettra d'envisager collectivement l'évolution des statuts de notre syndicat.

CONGRÈS D'ÉTUDE 2018 DU SNESUP-FSU

ARCHIVES NATIONALES DU MONDE DU TRAVAIL, ROUBAIX, DU 19 AU 21 JUIN



THÈME 1

Transformations du travail universitaire

Les réformes de ces quinze dernières années ont profondément affecté l'exercice de notre métier. Si les causes de ces évolutions sont bien connues et analysées, leurs impacts sur nos conditions de travail, la nature de nos missions et leur exercice sont moins étudiés. Le séminaire sur « **les transformations du travail universitaire** », coorganisé le 11 janvier 2018 par la direction du SNESUP-FSU et l'Institut de recherches de la FSU, a permis d'échanger à propos de nos expériences, proposer des concepts, des outils et des méthodes qui permettent de mener une réflexion de terrain, sur l'activité des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et des enseignant.e.s du supérieur. Qu'est-ce qu'enseigner dans l'enseigne-

ment supérieur? Qu'est-ce que faire de la recherche en 2018 dans nos disciplines, dans nos laboratoires, dans le contexte institutionnel national et international? Qu'est-ce que s'engager dans les missions de coordination et de direction? Si les réformes de ces dernières années ont pu se déployer, c'est que des enseignant.e.s et des enseignant.e.s-chercheur/euse.s se battent pour continuer à bien faire leur travail et composent avec leurs valeurs, leurs savoir-faire et leurs connaissances pour parfois s'y conformer, parfois les adapter ou résister et s'en détacher. Comment construire aujourd'hui des mandats permettant d'améliorer nos conditions de travail ainsi que l'organi-

sation du travail, de reprendre en main nos missions et de permettre de continuer à y trouver du sens si possible conformément à nos valeurs? Nos métiers, tout formidables qu'ils soient, peuvent aussi devenir pathogènes.

- Quelles sont les contributions des prescriptions en lien avec les réformes sur l'évolution de nos missions et l'intensification du travail?
- Comment nos activités se répartissent-elles entre le travail collectif et le travail individuel ou entre nos différents lieux de travail?
- Quelles satisfactions, quelles formes de reconnaissance, quel sens nous apporte notre travail? Celui-ci a-t-il un impact sur notre santé?

THÈME 2

Statuts des établissements et des personnels

Nous devons aujourd'hui faire face à une remise en cause généralisée des cadres législatifs et réglementaires des services publics, tant au niveau du statut des agents (AP 2022) que de celui des établissements de l'ESR (universités-cibles, droit à l'expérimentation). Les établissements expérimentaux, comme le montrent les projets d'universités-cibles ou les recommandations insistantes des jurys des investissements d'avenir (Idex, I-Site, etc.), se verront offrir la possibilité de remettre en cause le statut d'EPCSP, dans le prolongement des dérogations que l'on observe déjà dans les « grands établissements ». L'expérimentation va à la fois accroître la

concurrence entre établissements et condamner les universités les moins bien dotées et/ou les plus concernées par l'augmentation du flux d'étudiant.e.s, en particulier les petites et moyennes universités. Parmi les conséquences prévisibles et néfastes de cette dérégulation de l'ESR figurent, entre autres, la hausse des frais d'inscription des étudiant.e.s, d'une part, et le recours systématique à des statuts dérogatoires pour le recrutement des personnels enseignants et administratifs, d'autre part. Généraliser l'expérimentation, c'est d'abord généraliser la concurrence en fragilisant au passage tout ce qui nous permet encore de rem-

plir nos missions de service public et tout ce qui faisait vivre la collégialité universitaire dans les établissements. À ce petit jeu délétère, il y aura toujours quelques gagnant.e.s et un grand perdant : le service public. Face à cette offensive, le SNESUP se doit dans le cadre de cet atelier :

- de proposer des cadres d'analyses à même d'aider celles et ceux qui, localement, ont à lutter contre de tels projets et leurs conséquences sur nos missions et notre qualité de vie au travail ;
- de faire évoluer ses mandats afin d'être dans les mois à venir une force de contre-proposition sur tous ces sujets en lien avec les autres syndicats de la FSU.

CONGRÈS D'ÉTUDE 2018 DU SNESUP-FSU

ARCHIVES NATIONALES DU MONDE DU TRAVAIL, ROUBAIX, DU 19 AU 21 JUIN



THÈME 3

Impact des appels à projets (Idex, I-Site, PIA3, NCU, EUR, SUR, etc.) sur la recherche et l'offre de formation

En France, le désengagement progressif de l'État en matière de recherche et développement (R&D) est remarquable depuis plus de vingt ans. La création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a permis aux différents gouvernements d'orienter la recherche vers des secteurs jugés prioritaires et réduit le champ des recherches (seuls 10 % des projets déposés sont financés). Elle met en concurrence des équipes et des établissements, entraîne la précarité des personnels engagés sur la seule durée du projet et une surcharge des acteurs impliqués dans le projet à toutes les étapes de son existence : élaboration, suivi, gestion, évaluation, justification pour, au bout du compte, aucune certitude de financement. Le dispositif des

Idex (Initiatives d'excellence) et les différents systèmes de financement (Europe, Régions, ministères) aboutissent au même résultat : diminution des crédits récurrents au profit des appels à projets (AAP) et concurrence exacerbée.

L'ANR a lancé également, en 2017, les AAP pour la pédagogie :

- les nouveaux cursus universitaires (NCU), pour inciter les établissements à développer la formation tout au long de la vie (FTLV), la validation des acquis (VAE), des approches pédagogiques innovantes, notamment au travers du numérique, qui doit servir à transformer la pédagogie universitaire, et la formation ouverte et à distance (FOAD), pour construire des parcours plus flexibles et plus individualisés.

- les Écoles universitaires de recherche (EUR), qui ont pour ambition de renforcer l'impact et l'attractivité internationale des établissements en finançant la création de *Graduate Schools*, et de développer des liens étroits avec les acteurs économiques.

Ces AAP, qui vont certes impacter les formations, sont lancés parallèlement à la réforme de la licence qui a, pour partie, l'objectif de professionnaliser la licence et le DUT en 180 ECTS et qui bouleversera durablement tout le 1^{er} cycle universitaire.

L'atelier sera consacré à un bilan aussi précis que possible de la situation créée et des risques, pour la recherche et les formations, leurs institutions, leurs personnels et leurs étudiant.e.s.

THÈME 4

Réflexions sur la refonte des statuts du SNESUP-FSU

Le SNESUP a décidé lors du congrès d'orientation de 2017 de travailler sur une rénovation de ses statuts et son fonctionnement visant à favoriser la vitalité syndicale et une participation active de ses adhérents la plus large possible. À cet effet, le congrès d'étude est exceptionnellement complété d'une demi-journée de « congrès extraordinaire ».

La réécriture substantielle des statuts entreprise tant dans la présentation que sur le fond comprend à la fois des propositions qui pourraient faire consensus (place des femmes, suppression d'une des instances, élection périodique des responsables de section) et certaines propositions sur lesquelles les analyses divergent entre tendances et au sein de la Commission administrative (CA). Cette situation implique de disposer suffisamment tôt d'un nouveau texte statutaire

qui fasse l'accord de toutes et de tous. Il servira ainsi de base à soumettre au vote du congrès d'orientation de 2019, sur laquelle pourraient se greffer des propositions non consensuelles à voter.

Dans cette optique, compte tenu du cadre statutaire actuel et de l'état d'avancement des propositions de modifications, la CA du 12 avril a décidé d'utiliser la partie statutaire du congrès 2018 et sa préparation pour :

1. faire participer l'ensemble des syndiqué.e.s à la réflexion sur les statuts et le fonctionnement du syndicat, en ouvrant la possibilité aux sections locales de remonter des réflexions, des contributions ou des propositions avant le 12 juin ;
2. débattre du relevé des discussions du groupe de travail (GT) consacré aux statuts (propositions consensuelles et autres) et des conséquences sur la cohérence et

la globalité des nouveaux statuts à proposer en 2019 à la discussion des adhérent.e.s et au vote des délégué.e.s au congrès d'orientation ;

3. à la lumière des remontées des sections et des débats de notre congrès, éventuellement faire des propositions, pour préparer le texte statutaire de base à proposer au vote en 2019 ;

4. mandater un GT et la CA pour poursuivre la préparation, notamment accompagner la réforme statutaire de la réforme du règlement intérieur en identifiant et en travaillant les points du règlement intérieur à mettre en cohérence avec ce projet ;
5. décider de propositions supplémentaires méritant d'aboutir à la rédaction d'un amendement au texte de base qui sera présenté au vote des adhérent.e.s en 2019, sans préjudice d'autres amendements ultérieurement décidés par la CA.

Vous avez dit totalitarisme ?

→ par Christophe Voilliot, *secrétaire national*

Alors que les discours et les organisations antipolitiques ne cessent de gagner du terrain en Italie, Marie-Anne Matard-Bonucci, professeure d'histoire contemporaine à l'université Paris-VIII, propose un recueil de textes et d'articles – dont certains inédits – qui invite à revenir sur le *ventennio* fasciste⁽¹⁾.

Divisé en trois parties, respectivement consacrées à la thématique de la violence, à l'histoire culturelle de l'Italie fasciste et à la question du racisme et de l'antisémitisme, ce livre s'inscrit dans le prolongement des recherches antérieures de l'auteure⁽²⁾ et nous donne à voir une historiographie en plein renouveau mais qui n'a guère retenu l'attention des éditeurs francophones jusqu'ici⁽³⁾.

UNE HISTORIOGRAPHIE EN PLEIN RENOUVEAU

La violence du régime fasciste est souvent réduite à la prise de pouvoir initiale et à la période de la Seconde Guerre mondiale. M.-A. Matard-Bonucci montre à l'inverse que la violence fut continuellement présente dans les pratiques du fascisme. « *Le fascisme ne fut pas la variante ensoleillée du national-socialisme mais un régime d'oppression et de terreur, fondé sur la violence* » (p. 5). Cette violence fut exacerbée par les entreprises coloniales du régime, en particulier la conquête de l'Éthiopie où les armées italiennes firent usage de gaz de combat prohibés et procédèrent à des représailles de masse. « *Pour le pouvoir fasciste, note l'auteure, la terreur n'était pas une dérive, mais une façon de faire de la politique* » (p. 60). Quant à la République de Salò, elle constitua bien à partir de 1943 une forme de « retour aux sources » du fascisme marquée par une débauche de violences.

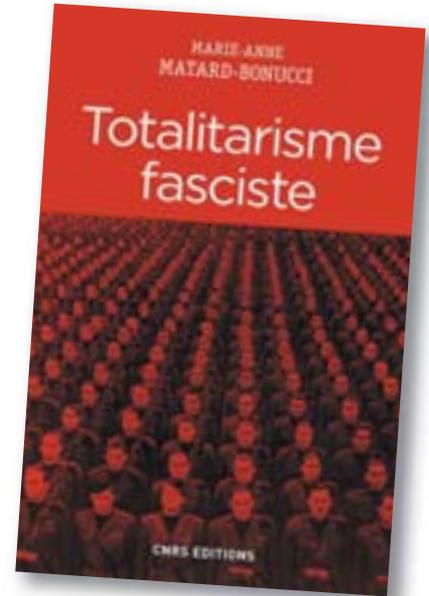
Les chapitres de la deuxième partie proposent un regard inspiré par l'histoire culturelle sur les hésitations doctrinales du régime, sa politique vis-à-vis des Italiens expatriés, la mise au pas de la syntaxe, « *utopie linguistique* » centrée sur la suppression du *lei* (pro-

nom féminin de la troisième personne du singulier utilisé comme une marque de politesse) et la canalisation du rire *via* le contrôle de la presse humoristique. C'est la troisième partie qui est la plus suggestive, tant l'historiographie a réévalué la portée du racisme et de l'antisémitisme du fascisme. Pour M.-A. Matard-Bonucci, c'est une dynamique politique qui a produit *in fine* cette « *logique immanente* » (p. 178) qui triomphe en 1938. L'antisémitisme n'apparaît pas seulement comme une concaténation idéologique, ou un sous-produit de la violence coloniale, mais comme l'élément central d'un véritable « *projet totalitaire* ». Ainsi, « *les juifs (italiens) furent les victimes bien réelles d'une conception irrationnelle de la politique* » (p. 185). On trouvera également dans cette troisième partie un chapitre très suggestif sur le rêve d'une « *sexualité sur ordonnance* » dans l'Éthiopie colonisée.

UN TITRE PROBLÉMATIQUE

En excluant l'Italie fasciste de son analyse du totalitarisme, Hannah Arendt a donné naissance à une querelle théorique qui se prolonge dans ce livre⁽⁴⁾. Si l'historiographie contemporaine nous

invite à reconsidérer cette question, il n'en demeure pas moins que le totalitarisme continue à fonctionner ici comme un concept-écran⁽⁵⁾. Il y a un décalage entre la proposition substantialiste du titre et l'approche globale qui suggère l'émergence dans les années 1930 d'une dynamique totalitaire dont la chronologie affleure dans chacun des textes, mais qui gagnerait à être présentée d'une manière plus globale. La force de l'ouvrage tient en effet à la capacité de l'auteur de montrer à quel point le fas-



cisme était un régime instable et vulnérable aux pressions extérieures : pour maintenir son emprise sur les hommes et les institutions, Mussolini n'avait d'autre choix que des lignes de fuite qui, additionnées, constituèrent bien une dynamique de radicalisation. Plus qu'un projet politique préalablement élaboré, ce que le titre malheureux du livre peut encore suggérer, le fascisme italien apparaît ainsi comme le produit de processus que l'histoire sociale et culturelle permet de reconstituer avec précision. ●

(1) Marie-Anne Matard-Bonucci, *Totalitarisme fasciste*, CNRS éditions, Paris, 2018.

(2) Marie-Anne Matard-Bonucci, *L'Italie fasciste et la persécution des juifs*, Perrin, Paris, 2007 ; Marie-Anne Matard-Bonucci et Pierre Milza (dir.), « Le fascisme italien : débats, historiographie et nouveaux questionnements », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 55, n° 3, juillet-septembre 2008.

(3) On complètera ce panorama par la lecture d'Olivier Forlin, *Le Fascisme. Historiographie et enjeux mémoriels*, La Découverte, coll. « Écritures de l'histoire », Paris, 2013.

(4) Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, coll. « quarto », 2002.

(5) Sur les problèmes posés par cette notion, voir Christophe Voilliot, *Éléments de science politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2010, p. 65-73.

▼
Mussolini n'avait
d'autre choix que
des lignes de fuite qui,
additionnées,
constituèrent bien
une dynamique
de radicalisation
▲

Voter pour Construire une banque qui nous ressemble !

Parce que la CASDEN est une banque coopérative,
ce sont les Sociétaires qui décident.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire* et Extraordinaire** CASDEN
de mai 2018, en ligne ou par courrier **exprimez-vous, votez !**
Chaque voix compte !



Rendez-vous sur casden.fr

Suivez-nous sur    

* L'Assemblée Générale Ordinaire CASDEN se tiendra le 16 mai 2018 ou à défaut de quorum, le 30 mai 2018.

** L'Assemblée Générale Extraordinaire CASDEN se tiendra le 3 mai 2018 ou à défaut de quorum, le 16 mai 2018
ou à défaut de quorum, le 30 mai 2018.

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique